



PLAN D'EVALUATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE (INTERREG V Caraïbes)

Version validée en comité de suivi le 12 décembre 2016

Table des matières

Liste des abréviations	3
INTRODUCTION	4
SECTION I : GENERALITES	6
SECTION 2: OBJECTIFS, COUVERTURE, ANALYSE DE DONNÉES DISPONIBLES ET COORDINATION	. 18
SECTION 3: CADRE D'ÉVALUATION	. 23
SECTION 4. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	34

Liste des abréviations

AEC (Association des Etats de la Caraïbe)

AFD (Agence Française de Développement)

APE (Accord de Partenariat Economique), entre l'UE et les Etats ACP (CARIFORUM)

BIT (Bureau International du Travail)

CARICOM (The Caribbean Community/ la Communauté des Caraïbes)

CARIFORUM (The Caribbean Forum of the African Caribbean and Pacific Group of States/ le Forum de la Caraïbe)

CARPHA (Agence caribéenne de santé publique)

CEDA - ACDE (Agence caribéenne pour le développement des exportations)

CESE (Comité Economique, Social et Environnemental)

CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)

CTE (Coopération Territoriale Européenne)

DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale)

DST (Direction de la surveillance du territoire)

FED (Fonds Européen de Développement)

FEDER-CTE (Fonds Européen de Développement Régional-Coopération Territorial Européen)

FSE (Fonds Social Européen)

IDH (Indice de Développement Humain)

IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer)

IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)

IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

INSEE (Institut National de la Statistique et Etudes Economiques)

INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale)

MDE (Maîtrise de la Demande d'Energie)

OECO (Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale)

ONF (Office National des Forêts)

POET (Plan climat Énergie Territorial)

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

PTOM (Pays et territoire d'outre-mer)

RAE (Rapport Annuel d'Evaluation)

RDTI (Recherche, Développement, Technologie & Innovation) 3

S3 = Stratégie de Spécialisation intelligente

SEAS (Surveillance de l'Environnement Amazonien Assistée par Satellite)

SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air et Énergie)

SICA Système d'intégration centraméricain

SIECA Système d'intégration économique d'Amérique centrale,

SC (Secrétariat Conjoint)

TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

UAG (Université des Antilles et de la Guyane)

INTRODUCTION

La stratégie «Europe 2020» de l'Union Européenne s'inscrit dans une logique de pilotage par la performance de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI). Aussi, l'analyse de la réussite des programmes 2014-2020 doit être directement basée sur les réalisations et résultats obtenus et doit porter non seulement sur les moyens, mais aussi sur l'efficacité des dépenses, par rapport à des objectifs définis pour chaque programme européen.

Dans ce contexte de logique de performance et d'approche par les résultats, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations d'impact représentent une part fondamentale du cycle de la programmation 2014-2020.

Cette importance se matérialise à travers l'obligation règlementaire pour les autorités de gestion de concevoir, en début de programmation, un plan d'évaluation qui encadre les évaluations requises par la règlementation (Art 56 et 114 du règlement (UE) n°1303/2013).

A cet titre, l'évaluation se définit comme l'analyse des effets à court et long terme des politiques, tant sur les groupes sociaux ou situations pour lesquelles elles ont été conçues que sur la société en général et l'analyse du rapport des coûts actuels et futurs sur l'un quelconque des bénéfices identifiés. De cette manière, à travers l'observation, la mesure, l'analyse et l'interprétation on cherche à émettre un jugement de valeur sur la conception, la mise en pratique, les réalisations, les résultats et les impacts des politiques évaluées.

Sa finalité est d'être utile aux organismes en charge de la conception et de l'exécution des politiques publiques, ainsi qu'aux bénéficiaires et à la population dans son ensemble dans la mesure où elle met en valeur les réalisations qui ont été atteintes grâce à l'intervention, de même que la problématique qui a pu apparaître au fil de son implémentation et les mesures adoptées pour sa résolution.

A ce titre, les évaluations qui seront menées seront de véritables outils qui permettront :

- D'améliorer le pilotage et la gestion du programme, à travers la réalisation d'évaluations de mise en œuvre et la mise en place d'un dispositif de suivi des indicateurs
- D'évaluer les effets et les résultats des projets soutenus et du programme sur l'espace de coopération, grâce à la réalisation d'évaluations
- De préparer la prochaine période de programmation en capitalisant sur les résultats de ces évaluations, tant au regard des procédures de gestion et de mise en œuvre que des opérations de coopération soutenues.

L'évaluation est donc clairement complémentaire de la procédure de suivi, laquelle est une étape du cycle de gestion relative à l'exécution des projets dont la finalité est d'informer tous les acteurs impliqués sur l'état d'avancement de l'exécution et de vérifier le degré de réalisation des activités et d'atteinte des résultats et objectifs prévus.

L'analyse de la performance devra être en outre envisagée tout au long de la programmation, sous 4 angles :

1. Le suivi du système des indicateurs des programmes, avec le suivi et le rendu compte régulier de leur avancement (tableaux de suivi des indicateurs financiers, avancement des réalisations et avancement des résultats), notamment auprès du Comité de suivi ;

- **2.** L'analyse du cadre de performance : suivi de la réalisation et corrections afin d'atteindre des objectifs fixés dans le cadre de performance ;
- 3. Le suivi permanent de l'activité des programmes, grâce aux tableaux de bord de suivi ;
- **4. L'analyse de la performance des programmes,** à travers les évaluations d'impact permettant d'identifier si les changements attendus sont au rendez-vous. Cette approche soustend une attention constante et multiple de la performance à tous les stades du cycle de la programmation : de sa stratégie à sa mise en œuvre, du suivi à l'évaluation ainsi qu'au travers du dialogue avec les partenaires.

SECTION I: GENERALITES

1.1. Contexte du Programme

Le Programme de coopération territoriale INTERREG V Caraïbes, approuvé par la décision n° C(2015) 8540 final de la Commission Européenne, du 01-12-2015, et cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 64 292 905 € présente des nouveautés significatives, pertinentes du point de vue du parcours d'évaluation de ses résultats et impacts. Cela, aussi bien en ce qui concerne l'approche stratégique retenue à savoir celle d'une coopération plurithématique intégrée, favorisant l'émergence de projets structurants qu'en ce qui concerne l'introduction de nouvelles priorités significatives. Celles-ci sont liées à la promotion d'un développement harmonieux de l'espace Caraïbe dans trois dimensions interdépendantes que sont la création de richesses et d'emplois, le développement durable et le rapprochement entre les peuples.

Il est important de noter que le PO INTERREG Caraïbes 2014-2020 comporte deux volets (transfrontalier et transnational). Certains des axes du PO sont communs aux deux volets (compétitivité des PME, risques, environnement, santé) et certains sont spécifiques à l'un ou l'autre volet (ENR pour le volet transfrontalier et formation pour le volet transnational).

Pour les axes communs aux deux volets,

- le PO a sélectionné les mêmes indicateurs (mêmes libellés, mêmes définitions) : en effet, malgré des espaces de coopération différents, les actions soutenues par les projets, ainsi que les réalisations que l'ont peu en attendre, sont les mêmes.
- le PO a défini des valeurs cibles différentes : en effet, les maquettes financières sont différentes et le soutien apporté à un axe est différent sur l'enveloppe transfrontalière et sur l'enveloppe transnationale.

Sur la base de l'analyse du contexte et des besoins territoriaux ainsi que des résultats de la programmation 2007-2013, le Programme se fixe en effet les enjeux prioritaires qui sont rappelés ci-après et s'inscrivent dans la dimension pertinente de la Stratégie « Europe 2020 » :

Croissance intelligente

- renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
- créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone

Croissance durable

- accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
- mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen à travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
- accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
- accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires

- accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale

Croissance inclusive

- renforcer la maitrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
- accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe

La stratégie du PO Caraïbes 2014-2020 et les axes choisis contribuent également pleinement aux principes horizontaux de la stratégie Europe 2020, à savoir le développement durable, l'égalité des chances et la non-discrimination, ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Afin de nourrir cette ambition et dans chacun de ses axes, le PO donnera ainsi la priorité aux projets structurants, associant les principaux décideurs au sein de l'espace de coopération, ayant des effets concrets pour le territoire et ses habitants.

Par ailleurs, pour l'ensemble de ces thématiques, le Programme Caraïbes 2014-2020 veillera particulièrement à ce que, non seulement la pertinence, mais surtout la valeur ajoutée de la coopération régionale (transfrontalière ou transnationale) soient démontrées par les projets.

Le programme INTERREG Caraïbes 2014-2020 est doté d'une enveloppe totale de crédits FEDER de 64 292 905 €, répartie en deux volets : 41 129 656€ sont alloués au volet transfrontalier du PO et 23 163 249 € sont alloués au volet transnational. Cette enveloppe est répartie selon les objectifs définis par le programme comme suit :

Tableau 1 - Aperçu de la stratégie d'investissement du programme de coopération

Axes prioritaire	Soutien du FEDER (en EUR)	soutier	n total c dé au pr oopérat Fonds IEV ² (le cas éché	en %) du de l'Union ogramme ion (par s) IAP³ (le cas échéant)	ОТ	ΡΙ	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultat correspondant à l'objectif spécifique
Axe 1 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	7 453 00 0	100 %	ant)		OT3	PI3d	OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe (unité: nombre)
						PI3d	OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	Volume des échanges commerciaux entre les DFA et les pays de la Caraïbe (unité : €)
Axe 2 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	4 361 600€ TN	100 %			ОТ3	PI3d	OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	Nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe (unité: nombre)

 $^{^{\}scriptscriptstyle 1}~$ Fonds européen de développement régional.

² Instrument européen de voisinage.

³ Instrument d'aide de préadhésion.

					PI3d	OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	Volume des échanges commerciaux entre les DFA et les pays de la Caraïbe (unité : €)
Axe 3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	8 631 000€ (TF)	100 %		OT5	PI5B	OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe (unité: notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	5 452 000€	100 %		OT5	PI5B	OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	Capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe (unité: notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 5–Protéger et valoriser l'environnemen t naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	9 042 000€	100 %		OT6	PI6B	OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	Nombre d'initiatives transnationale s/transfrontal ières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale (unité: nombre)

					PI6 D	OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité (unité : nombre)
Axe 6 – Protéger et valoriser l'environnemen t naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	5 452 000 €	100 %		OT6	PI6B	OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	Nombre d'initiatives transnationale s/transfrontal ières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale (unité: nombre)

					PI6 D	OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	Nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité (unité : nombre)
Axe 7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	5 795 000 €	100 %		ОТ9	PI9 A	OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe (unité: notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	3 271 200€	100 %		OT9	PI9 A	OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	Capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe (unité: notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 9 – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	7 795 10 0€	100 %		OT4	PI4 A	OS13 – Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale	Nombre d'initiatives transfrontalièr es visant à accroître la production d'ENR dans la zone caraïbe (unité: nombre)

					PI4C	OS14 – Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale	Nombre de territoires et pays ayant adopté une réglementatio n thermique comparable aux normes de la RTADOM (unité: nombre)
Axe 10 – Renforcer le capital humain (TN)	3 271 200€	100%		OT1 0	PI10 A	OS15- Renforcer la maitrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe (unité: nombre)

				PI10 A	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe	Nombre d'accords internationaux de coopération avec la Caraïbe signée par les universités de la Caraïbe et opérateurs régionaux de formation professionnell e
Axe 11 – Assistance technique (TF)	2 413 4 56 €	100%		PI10 A	OS17- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement
Axe 12 – Assistance technique (TN)	1 355 249 €	100%		PI10 A	OS18- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	Délai moyen de traitement des dossiers de paiement

1.2. Cadre réglementaire

Le présent plan a été rédigé conformément au cadre règlementaire suivant:

- -Règlement (UE) N° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et plus particulièrement le point 54 du Préambule et les articles 56 (évaluation pendant la période de programmation), 110 (fonctions du Comité de suivi) et 114 (évaluation);
- -Règlement (UE) N° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 «portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif Coopération territoriale européenne», et plus particulièrement le point 26 du Préambule sur la responsabilité de l'Autorité de gestion dans la réalisation des évaluations et l'article 14 qui décrit les critères pour la réalisation des rapports de mise en œuvre;
- -Règlement délégué (UE) N°240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens, et plus particulièrement l'art. 16: participation des partenaires à l'évaluation des Programme

Le plan a également été rédigé sur la base de l'utilisation des orientations et directions contenues au document «Guidance Document on Evaluation Plans. Termes of Reference for Impact Evaluations. Guidance on Quality Management of External Evaluations», publié par la Commission européenne, DG «Politique régionale et urbaine» et DG «Emploi, affaires sociales et inclusion», au mois de février 2015. La rédaction de ce Plan s'est également inspirée des indications du «Guidance Document on Monitoring and Evaluation. European Cohesion Fund, European Regional Development Fund. Concepts and Recommendations», publié par la Commission européenne, DG «Politique régionale et urbaine», en mars 2014.

Tenant compte de ce cadre règlementaire et du contexte particulier du programme comme de l'espace de coopération, les évaluations suivantes seront menées :

Evaluations menées en réponse aux exigences règlementaires :

Evaluation à mener	Référence règlementaire	Dispositions prévues dans le plan d'évaluation	Echéance
Évaluation ex-ante et	Article 55 du Règlement	Sans objet	Menées respectivement
Évaluation	(UE) N°		le 12 et le 19 janvier
Environnementale			2015
Stratégique	1303/2013		
Evaluation annuelle	Article 14.4 du	Effectuée de manière	31 mai de chaque année,
des progrès accomplis	Règlement N°	annuelle en interne, en	sauf 2017 et 2019
dans la mise en œuvre	1299/2013	introduisant les résultats	
du plan d'évaluation,		et suites données aux	
The print of the desired of the print of the		évaluations précédentes	

la suite donnée aux résultats des évaluations, la participation des partenaires à l'évaluation du programme			
Évaluation des objectifs / résultats pour le rapport annuel de 2017	Article 50.4 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Compte-tenu de la précocité de la mise en œuvre du programme, cette évaluation sera réalisée en interne	30 juin 2017
Évaluation des objectifs / résultats pour le rapport annuel de 2019 et le rapport final, ainsi que le cadre de performance	Article 50.5 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Intégration dans ce rapport des résultats de l'évaluation de mise en œuvre menée en 2018, et de l'évaluation d'impact menée en 2019.	30 juin 2019
Évaluation de la manière dont le FEDER a contribué aux objectifs de chaque priorité	Article 56.3 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Deux évaluations d'impact seront menées sur chaque priorité.	2019 ; et une mise à jour en 2021.
Évaluation de la Stratégie de Communication (au moins une fois au cours de la période de programmation)	Annexe XII. Point 4.g) du règlement (UE) n°1303/2013	Deux évaluations de la stratégie de communication – en lien avec les évaluations de mise en œuvre citées cidessous – seront menées.	2018 et mise à jour en 2020.
Évaluation destinée à déterminer l'efficacité, l'efficience et l'impact du Programme	Article 56.3 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Deux évaluations d'impact seront menées, et permettront de rendre compte de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact du programme.	2019 et mise à jour en 2021.
Rapport résumant les conclusions des évaluations réalisées	Article 114.2 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Intégration des résultats des évaluations pré- citées	31 décembre 2022
Évaluation ex-post (Commission Européenne en	Article 57 du Règlement (UE) N° 1303/2013	Sans objet	Sans objet

collaboration avec les		
États Membres)		

Evaluations optionnelles:

En vue d'améliorer le pilotage, le fonctionnement et les résultats du programme, des évaluations additionnelles seront menées pendant la période de programmation.

Des évaluations de mise en œuvre viseront ainsi à évaluer l'efficacité des procédures de gestion et de suivi du programme telles qu'elles ont été définies et telles qu'elles sont mises en œuvre par les autorités gestionnaires.

Une évaluation thématique portera sur la force du partenariat. Cette évaluation s'inscrit en accord avec les conclusions des évaluations menées sur la période 2007-2013, avec les objectifs du programme de coopération territoriale définis dans l'accord de partenariat signé entre l'Etat français et la Commission Européenne, avec la stratégie d'animation du programme, et avec le règlement (UE) n° 1299/2013. Elle cherchera à rendre compte de l'implication et de la participation des partenaires communautaires et extracommunautaires au programme, de la force des relations de coopération créées et des effets du programme en termes d'intégration des territoires communautaires dans leur espace régional.

Une évaluation finale portera sur le processus d'évaluation en lui-même, et aura pour vocation à rendre du suivi qui a été apporté aux résultats des évaluations, ainsi que des effets que ce processus a eu sur le pilotage et le fonctionnement du programme.

SECTION 2: OBJECTIFS, COUVERTURE, ANALYSE DE DONNÉES DISPONIBLES ET COORDINATION

2.1. Objectifs et caractéristiques principales

Le Plan d'évaluation du Programme de coopération territoriale INTERREG V Caraïbes 2014-2020 précise les modalités d'organisation et de réalisation de l'évaluation pour la période 2014-2022, à partir de la définition des objectifs à poursuivre pour obtenir de nouvelles informations.

Cette activité poursuit les objectifs suivants:

- Objectif Stratégique : Évaluer et améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact du Programme Opérationnel.

Adaptation de la stratégie aux besoins des territoires ultra périphériques de l'Union Européenne dans la Caraïbe ainsi que des Pays Tiers participant au Programme.

Promotion et amélioration de la coopération territoriale dans la zone de coopération Caraïbes.

- **Objectif Opérationnel** : doter les Autorités du Programme d'un outil souple et efficace qui permettra d'améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence de la stratégie du Programme.

Rationalisation de l'exécution des actions à travers l'identification des problèmes au cours de la phase d'implémentation et l'identification des alternatives qui amélioreront celle-ci.

- **Objectif Informatif**: Connaître les résultats du Programme et sa contribution aux objectifs de l'Union et les diffuser parmi les bénéficiaires, bénéficiaires potentiels et l'ensemble de la population.

Promotion de la participation des acteurs du programme à la procédure d'évaluation.

Production et analyse d'informations opportunes et fiables qui permettront de donner une image réelle de l'exécution du PO aux Autorités de celui-ci mais également aux autres acteurs participant à la phase d'implémentation, ainsi qu'à la population en général.

Le présent Plan définit donc l'intégralité du parcours d'évaluation de l'efficience, de l'efficacité et de l'impact du Programme pour toute sa période de validité, de manière conforme et proportionnelle à son allocation financière, en prenant en considération l'évolution attendue et la réalisation espérée des objectifs établis dans le cadre de performance.

Sa formulation doit être considérée ouverte, surtout en ce qui concerne la seconde moitié de la période de programmation, de manière à laisser de la place à d'éventuelles modifications et/ou intégrations qui s'avéreraient nécessaires en cours de route. Cela signifie que les indications fournies par ce document revêtent un caractère d'orientation et peuvent être soumises à des précisions ultérieures, ou, si cela s'avère nécessaire, à des révisions destinées à améliorer sa capacité à fournir des éléments utiles pour une gestion correcte et efficace du Programme.

Par ailleurs, des fiches relative à chaque évaluation en précisent le calendrier de mise en œuvre, les modalités et la méthodologie d'évaluation, les sources d'information ou encore les questions d'évaluation et sont annexées au présent plan d'évaluation.

2.2. Couverture

Le présent Plan d'évaluation couvre uniquement la zone du Programme de coopération Caraïbes 2014-2020, cofinancé par le Fonds européen de développement régional – FEDER, dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne.

La zone du Programme comprend :

- 1/Territoires éligibles pour le volet de coopération transnationale « Caribbean area »
 - Régions françaises (à l'échelle des NUTSIII de la nomenclature des régions européennes)
 - Guadeloupe / Saint Martin
 - Martinique
 - Guyane

Autres territoires (Etats et PTOM), « listés à titre d'information »

- Antigua and Barbuda
- Anguilla
- Bonaire
- Curação
- St Maarten
- Saba
- Sint-Eustatius
- Saint-Barthélemy
- Aruba
- Barbados
- Bermuda
- Bahamas
- Belize
- Colombia
- Costa Rica
- Cuba
- Dominica
- Dominican Republic
- Grenada
- Guatemala
- Guyana

- Honduras
- Haiti
- Jamaica
- St Kitts and Nevis
- Cayman Islands
- Saint Lucia
- Montserrat
- Mexico
- Nicaragua
- Panama
- Puerto Rico
- Suriname
- El Salvador
- Turks and Caicos islands
- Trinidad and Tobago
- St Vincent and the Grenadines
- Venezuela
- British Virgin Islands
- Brazil (Amapa, Para, Amazonas et Roraima)

2/ Territoires éligibles pour le volet de coopération transfrontalière « Martinique-Guadeloupe-OECO (Organization of Eastern Caribbean States) »

Régions françaises (à l'échelle des NUTSIII de la nomenclature des régions européennes)

- Guadeloupe
- Martinique

Etats et territoires de l'OECO

- Antigua and Barbuda
- Anguilla
- Dominica
- Grenada
- Montserrat
- St Kitts and Nevis
- Saint Lucia
- St Vincent and the Grenadines
- Iles Vierges Britanniques

Ce Plan restera en vigueur jusqu'en 2022. A cette échéance, les autorités du programme devront en effet remettre avant le 31 décembre, en vertu de l'article 114, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013, un rapport présentant « les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises. »

2.3. Analyse des données disponibles

L'exercice d'évaluation est structuré de manière coordonnée et s'appuie sur les leçons de l'expérience des périodes précédentes et les bonnes pratiques liées à la participation active des différentes Administrations Publiques dans le développement des Programmes successifs. Il se fonde également sur les données collectées lors de la préparation du Programme INTERREG Caraïbes 2014-2020, à savoir :

- Les éléments essentiels des diagnostics des territoires, tels qu'ils sont présentés dans les diagnostics stratégiques territoriaux des territoires français du programme et dans la synthèse des DST des régions d'outre-mer du Ministère de l'Outre-mer. D'autres documents d'analyse, comme le Cadre d'intervention Régional de la Caraïbe de l'AFD ou l'Atlas Caraïbe de l'Université de Caen, ont permis d'étoffer l'analyse des enjeux.
- Les enseignements de la programmation précédente sur la base de l'évaluation à mi-parcours du Programme finalisée en novembre 2012 par le cabinet Technopolis Group, du Rapport Annuel d'exécution du programme 2012 et d'un entretien avec le SC du programme ;
- La volonté des partenaires du programme exprimée :
 - lors d'entretiens individuels menés avec les acteurs du territoire ;
 - lors d'une réunion de travail en visioconférence le 25/10/2013, à laquelle participaient les Régions Guadeloupe et Martinique, la COM de Saint Martin et le cabinet Technopolis ;
 - lors du premier comité de pilotage de la mission du 07/11/2013 en Guadeloupe, auquel participaient les représentants des quatre collectivités françaises, l'OECO et la DG Regio ;
 - lors d'entretiens spécifiques thématiques menés en région en décembre 2013 et janvier 2014 avec les services techniques/thématiques compétents dans les quatre territoires français du PO (Services techniques des conseils régionaux et services déconcentrés de l'Etat, autres agences de type ADEME, partenaires socio-économiques cf. liste en annexe);
 - lors des comités de pilotage organisés les 07 février, 28 mai 2014, 16 juillet et 12 septembre 2014 en Guadeloupe et Martinique ;
 - pour le volet transfrontalier, lors de consultations menées à St Lucie entre l'AMO, la

Région Martinique et l'OECO (printemps 2014).

- La prise en compte de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière/transnationale pour répondre aux enjeux de développement identifiés, la pertinence d'une action publique à l'échelle de la zone de coopération et l'adéquation avec la capacité financière du programme.
- L'adéquation avec les besoins, enjeux, stratégies des organisations internationales de la Caraïbe partenaires du programme (AEC, OECO et CARICOM/CARIFORUM) et la cohérence avec les stratégies des PTOM de la Caraïbe et des autres organisations internationales actives dans la Caraïbe comme la CEPALC.

Les principales «Recommandations» résultant du processus d'évaluation *in itinere* pour la programmation précédente ont essentiellement porté sur :

- le renforcement de l'implication des partenaires extracommunautaires, pour notamment faire émerger des projets plus structurants et mieux articuler les co-financements;
- l'amélioration des modalités de versement de la subvention INTERREG aux porteurs de projets,
- le renforcement de la communication globale du programme, notamment en axant le message sur la capitalisation des projets,
- le maintien d'un programme de coopération territoriale européenne unique pour la Caraïbe française (associant les trois territoires des DROM) qui pourrait trouver au sein de l'Union régional de concertations et d'initiatives des Antilles et de la Guyane (l'URAG) un cadre de concertation intéressant,
- la mise en place d'une concertation régulière avec les pays tiers dans la phase de préparation puis d'exécution du futur programme,
- une meilleure promotion et valorisation de la vocation économique du programme INTERREG.
- la mise en place une procédure de pilotage plus stratégique permettant d'assurer une programmation en adéquation avec les objectifs du programme,
- le renforcement de la fonction d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets.

Ces éléments ont été pris en compte à l'occasion de l'élaboration du présent plan. En particulier, les résultats des évaluations menées au cours de la période 2007-2013 seront considérés à l'occasion de la lecture des résultats des évaluations menées sur la période 2014-2020, afin de réaliser une mise en perspective de la progression des autorités gestionnaires du programme.

2.4. Mécanismes de coordination

L'espace caribéen compte plusieurs programmes de coopération territoriale européenne, à savoir : le programme INTERREG Caraïbes, le programme INTERREG Amazonie-Plateau des Guyanes, et le programme INTERREG Saint-Martin – Sint-Maarten. Compte tenu de ce contexte et de l'étendue de l'espace de coopération d'INTERREG Caraïbes, une coordination avec ces différents programmes est recherchée.

En matière d'évaluation, la présence au sein du Groupe de coordination de l'évaluation de représentants des territoires qui sont autorité de gestion de ces autres programmes (la Guyane et Saint-Martin) sera l'occasion d'échanger avec eux sur les modalités d'évaluation mises en œuvre par ces autres programmes ainsi que sur les résultats de ces dernières. Cela permettra une circulation de l'information entre ces programmes européens, d'éventuels échanges de bonnes pratiques en la matière,

mais aussi et surtout une diffusion des résultats des évaluations et une vision globale de l'impact de ces programmes de coopération dans la zone.

L'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes étant également gestionnaire d'un programme opérationnel régional FEDER-FSE, des échanges relatifs à l'évaluation pourront avoir lieu entre les gestionnaires de ces programmes.

SECTION 3: CADRE D'ÉVALUATION

3.1. Implication des partenaires du programme au processus d'évaluation

L'exercice d'évaluation est structuré de manière coordonnée et s'appuie sur les leçons de l'expérience des périodes précédentes et les bonnes pratiques liées à la participation active des différentes Administrations Publiques dans le développement des Programmes successifs

Dans le cas particulier du Programme de Coopération territoriale INTERREG Caraïbes, cela se traduit par une étroite relation entre la Commission Européenne et l'Autorité de Gestion. La **Commission Européenne**, à travers l'Unité d'Évaluation de la Direction Générale de Politique Régionale, remplit trois fonctions prioritaires, à savoir la fourniture d'orientations sur la manière de réaliser les évaluations, la réalisation d'évaluations des Programmes de sa propre initiative et l'élaboration de l'évaluation expost et d'un rapport de synthèse de celle-ci (articles 56 et 57 du Règlement (UE) N° 1303/2013).

La principale responsabilité du processus d'évaluation, à commencer par l'élaboration du présent Plan, est attribuée à l'Autorité de Gestion. En vertu de l'art. 110, paragraphe 1, lettre b), du Règlement (UE) 1303/2013, un rôle fondamental est quoi qu'il en soit attribué au Comité de Suivi du Programme (CdS), lequel est appelé non seulement à examiner et approuver le Plan (par. 2, lettre c du susdit art. 110), mais également à s'exprimer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce dernier et sur la suite donnée aux activités d'évaluation.

L'Autorité de Gestion du PO, assume pour sa part les tâches suivantes (article 56 du Règlement (UE) N° 1303/2013):

L'AG est responsable de la coordination et de la mise en place du processus d'évaluation; elle garantit également sa bonne gestion à compter de la phase de planification jusqu'à la phase de communication et de suivi des données probantes et des recommandations émises par les évaluateurs.

Elle assumera en particulier les tâches suivantes :

- la conception du présent Plan d'Évaluation du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale INTERREG V Caraïbes 2014-2020, conjointement avec le Secrétariat Conjoint;
- le suivi du respect des dispositions du Plan, en veillant notamment à l'existence d'une capacité suffisante pour la mise en œuvre du Plan d'Évaluation ;
- le suivi, en lien avec le Secrétariat Conjoint, de l'actualisation des indicateurs stratégiques ;
- la supervision des travaux d'évaluation par le SC et les évaluateurs externes, et l'approbation de leurs résultats ;
- le suivi des résultats des évaluations et la formulation des propositions de modifications dans la gestion, la mise en œuvre ou l'évaluation du programme, conjointement avec le Secrétariat Conjoint et les partenaires du programme;
- la diffusion des résultats des évaluations, conjointement avec le Secrétariat Conjoint.

Le Secrétariat Conjoint, par délégation de l'Autorité de Gestion et en coordination avec elle, assume les tâches opérationnelles de l'évaluation. Cela suppose, entre autres fonctions (article 54 du Règlement (UE) N° 1303/2013):

- de fournir les ressources nécessaires pour mener à bien les évaluations. Un agent du SC sera à cet effet en charge du suivi et de la mise à jour des indicateurs et des tableaux de bord, de la réalisation régulière d'extractions à partir de la base de données SYNERGIE pour assurer un suivi des valeurs des indicateurs (indicateurs financiers, de communication, indicateurs relatifs aux projets), en lien avec les évaluateurs externes recrutés par appel d'offre, l'Autorité de Gestion et les partenaires.

Cet agent pourra bénéficier de formations, de séminaires et programmes formatifs concernant l'évaluation et le suivi des programmes de coopération (de préférence les organisés par INTERACT et la Commission Européenne). Les dépenses afférentes seront assumées par le budget d'Assistance Technique.

- garantir la définition et la mise en marche des procédures qui permettront la production et la collecte des données nécessaires à la réalisation des évaluations (fondamentalement, indicateurs financiers, de résultat et de communication);
- le SC assure également des tâches de coordination avec les autres Programmes, conformément aux recommandations de la Commission Européenne, en cas d'évaluation conjointe ou d'échange d'expériences.
- le SC accompagnera les bénéficiaires lorsqu'il leur sera demandé de renseigner les informations quantitatives et qualitatives relatives à l'exécution des opérations ou projets cofinancés, ainsi qu'aux résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les mesures adoptées pour leur correction (article 54.2 du Règlement (UE) N° 1303/2013).

Le Comité de suivi

En vertu de l'article 110 (1b et 2c) du Règlement cadre, le CdS a la tâche d'examiner et d'approuver le Plan d'évaluation, ainsi que de suivre l'avancement des activités afférentes et les données probantes obtenues des évaluations qui seront inscrites aux Rapports à présenter en 2017 et 2019 conformément à l'art. 14, paragraphe 4a, du Règlement (UE) 1299/2013.

En règle générale, le CdS vérifiera la mise en œuvre du Plan d'évaluation, et plus précisément, la mise en œuvre d'activités d'évaluation sur une base annuelle. Tel qu'indiqué au Règlement d'exécution 207/2015 (Annexe X), les Rapports annuels de mise en œuvre pour l'objectif CTE contiennent en effet une synthèse de toutes les évaluations mises à disposition lors de l'exercice financier précédent.

Sur la base de l'expérience de la programmation 2007-2013, le CdS accompagnera et orientera l'ensemble du processus d'évaluation. Dans un tel contexte, celui-ci pourra, y compris par l'intermédiaire du Groupe de Coordination de l'évaluation mentionné à l'alinéa suivant, émettre des suggestions sur les activités d'évaluation à mettre en place pour une meilleure compréhension de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact du Programme.

Au sein du CdS, est constitué un **Groupe de Coordination de l'évaluation** spécifique dont la principale fonction consiste à superviser l'ensemble du processus d'évaluation, en assistant le CdS dans la réalisation de ses tâches, que ce soit du point de vue institutionnel ou technique que du point de vue méthodologique.

Plus particulièrement, le Groupe devra effectuer les fonctions suivantes:

- coordonner toutes les activités liées à l'évaluation du Programme, garantissant l'intégration et la collaboration entre les sujets internes et externes sur la base des indications générales et des échéances mentionnées au présent document;
- jouer le rôle d'interlocuteur avec l'évaluateur externe et examiner les rapports d'évaluation élaborés par ce dernier;

• proposer au CdS les thèmes d'évaluation et les questions d'évaluation afférentes se rapportant aux objectifs du Programme.

Le Groupe est constitué des membres suivants:

- •1 représentant pour chacun des 4 territoires régionaux;
- •1 représentants pour chacun des organisations régionales des pays tiers
- •représentants des organes de gestion du Programme (AG/SC).

Le Groupe est présidé par l'AG qui, avec le soutien du SC, est responsable des activités suivantes:

- transmission au CdS des résultats du travail du Groupe de Coordination de l'évaluation ainsi que de la suite donnée aux recommandations et formulations émises par ce dernier;
- convocation des réunions du Groupe de Coordination de l'évaluation et définition de la proposition des ordres du jour provisoires;
- coordination et bon fonctionnement du Groupe de Coordination de l'évaluation;
- communication et diffusion de l'information et des documents aux membres du Groupe de Coordination de l'évaluation.

Le SC rédige les procès-verbaux du Groupe et les transmet, après validation par le Comité, à ses membres ainsi qu'au CdS.

3.2. Description du processus d'évaluation

Le processus d'évaluation du Programme s'est appuyé sur l'évaluation ex-ante alimentée à son tour par les données probantes collectées lors des évaluations menées au cours de la période 2007-2013 et par la capitalisation connexe des expériences tel qu'indiqué au § 2.3.

Le Plan d'évaluation du programme prévoira des évaluations opérationnelles (portant sur les processus de mise en œuvre du Programme et sur les structures concernées, sur la capacité du PO à réaliser ses objectifs spécifiques, notamment grâce à la bonne connexion logique entre les actions et les résultats attendus d'une part et les modalités et niveaux d'utilisation des ressources disponibles d'autre part) et stratégiques (portant sur la contribution du PO à la réalisation de la finalité de la Stratégie Europe 2020, y compris sur la base des éléments résultant de l'évaluation d'efficacité).

Les évaluations relatives à la mise en œuvre du programme produiront des conclusions sur les processus de mise en œuvre du programme, les modalités et les niveaux d'utilisation des ressources disponibles et la réalisation des résultats atteints. Les évaluations d'impact porteront sur les effets et les résultats du programme, sur sa capacité à réaliser les objectifs qui lui ont été fixés ainsi que sa contribution à la stratégie Europe 2020 (croissance intelligente, durable et inclusive.

Les différentes typologies d'évaluation pourront revêtir un caractère général ou transversal, c'est-à-dire qu'elles pourront porter sur le Programme dans son ensemble, ou pourront être thématiques, centrées sur des domaines (ex. axes, priorités, objectifs) et/ou processus (ex. la communication, les principes transversaux, les indicateurs, etc.).

Ainsi, les évaluations thématiques suivantes pourront être menées :

- Evaluation de l'efficacité de la mise en œuvre et de l'impact de la stratégie de communication du programme

- Evaluation de la force du partenariat (implication des partenaires dans la mise en œuvre du programme, renforcement de l'intégration de la zone de coopération)

Sans préjudice de la nature ouverte qui la caractérise, la Section 4 qui suit fournit des indications supplémentaires sur le processus d'évaluation (quelles évaluations effectuer avec quelles références méthodologiques) et sur la planification dans le temps des activités d'évaluation qui seront organisées de manière à garantir, avant la fin de l'année 2018, la disponibilité d'éléments utiles à l'éventuelle modification du Programme, à la refonte de la stratégie et à la mise à jour, le cas échéant, des tableaux financiers. Ces informations sont présentées sous la forme de fiches techniques.

3.3. Participation du partenariat

La participation du partenariat au processus d'évaluation sera directement garantie par la présence du Groupe de coordination de l'évaluation, dont il est question au paragraphe 3.1, qui assurera le suivi des activités relatives à l'évaluation, qui s'assurera du suivi des résultats de ces dernières et qui pourra formuler des propositions de modification à apporter à la gestion du programme. Ce groupe de coordination de l'évaluation sera également sollicité à l'occasion de la rédaction du cahier des charges et de la sélection du prestataire qui sera en charge de réaliser les évaluations externalisées.

La méthodologie de l'évaluation, axée sur une approche fortement participative, permettra également d'évaluer la participation des bénéficiaires et des parties prenantes aux activités d'évaluation, à travers des entrevues, questionnaires, groupes de discussion, etc. qui fourniront les informations utiles à l'évaluation de mise en œuvre et d'impact.

Le rôle des partenaires dans la mise en œuvre du Programme, mais aussi de manière plus spécifique dans les activités de suivi et d'évaluation, fait par ailleurs l'objet d'un approfondissement spécifique au sein des Rapports annuels à présenter en 2017 et 2019, ainsi qu'au Rapport final, conformément aux dispositions des art. 50, paragraphe 4, du Règlement 1303/2013 et 14, paragraphe 4, du Règlement 1299/2013.

L'action des «points de contact régionaux des territoires» apportera une contribution supplémentaire à la participation des parties prenantes aux activités d'évaluation et contribuera concrètement à la diffusion de ses résultats.

3.4. Expertise et instruments d'aide à l'évaluation

L'évaluation du Programme sera essentiellement réalisée par un évaluateur externe dont l'indépendance fonctionnelle sera assurée par les organismes du Programme (en vertu de l'art. 54, paragraphe 3 du Règlement (UE) n°1303/2013). L'évaluateur sera sélectionné via un appel d'offres; le cahier des charges de l'appel, établi en accord avec les partenaires du programme, précisera le détail des activités et des produits à réaliser. Lors de la sélection des évaluateurs, la priorité sera donnée à la qualité technique de la proposition ainsi qu'à l'expérience attestée des membres du groupe d'évaluation.

Les évaluateurs se verront recevoir les éléments pertinents, les documents du Programme ainsi que toute autre information nécessaire ou utile à la réalisation des activités d'évaluation.

Parmi ces dernières informations, les données de suivi jouent un rôle fondamental et leur disponibilité effective constitue une obligation règlementaire expresse pour l'Autorité de Gestion (paragraphe 2 de l'art. 54 susmentionné du Règlement 1303/2013). Dans ce contexte, l'Autorité de Gestion, avec le soutien du Secrétariat Conjoint et des organismes externes spécialement choisis par appels d'offres publics, fournira les données collectées via le Système de Suivi (indicateurs financiers, de résultat et de réalisation, ainsi que toute autre donnée probante utile à l'évaluation de mise en œuvre et d'impact fourni par le Système de Gestion du Programme).

Afin de garantir la qualité des données fournies ainsi qu'une compréhension harmonisée de l'orientation vers les résultats et l'utilisation de définitions appropriées pour chaque indicateur, une « note méthodologique sur la définition des indicateurs de résultat » décrit les phases significatives pour assurer l'acquisition des informations nécessaires à la quantification in itinere des indicateurs de la part des bénéficiaires et pour assurer la cohérence de ces derniers avec la structure du Programme (Priorités d'investissement, Objectifs spécifiques et Actions).

La procédure décrite au document s'appuie également sur certains relevés, présentés sous forme de tableaux, qui visent à aider les bénéficiaires à s'orienter entre les différentes catégories d'indicateurs tout en simplifiant le cadre logique dans lequel s'insèrent les indicateurs.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les **indicateurs de résultat**, le document fournit la codification et le détail des dimensions de chacun (unité de mesure, valeur de départ avec l'année de référence, valeur d'arrivée en 2023, source et périodicité), en les mettant en relation avec les Objectifs spécifiques correspondants du Programme, de manière à assurer la cohérence avec le binôme actions/résultats attendus.

En revanche, pour ce qui est des indicateurs d'output/réalisation du Programme, qui sont pertinents au niveau de chaque projet/opération et sont alimentés par les données du système de suivi régulièrement, le document reporte leurs dimensions classiques (unité de mesure et valeur d'arrivée en 2023) mais souligne aussi la relation existant entre les différents indicateurs, communs et spécifiques, et les Actions et les Objectifs spécifiques du Programme, qui sont eux aussi destinés à assurer le respect du cadre logique à la base des différents Axes et Priorités d'investissement du PO.

Le document identifie également les procédures nécessaires à la valorisation des indicateurs de résultat et de réalisation, définissant ponctuellement la piste d'audit des tâches des différents sujets concernés par la mise en place des Actions du Programme: des bénéficiaires à l'AG.

D'autres éléments d'orientation pour les bénéficiaires figurent dans le formulaire de candidature et le Guide du porteur de projet.

Le cahier des charges pour le recrutement des évaluateurs externes prévoit enfin des échanges périodiques entre l'AG, le SC et les évaluateurs afin de fournir aux sujets chargés de l'évaluation toute information pertinente sur la mise en œuvre du Programme.

3.5. Stratégie pour garantir l'utilisation et la communication des résultats de l'évaluation

Exigence règlementaires mais également outil d'information sur les effets de ce programme de coopération, la diffusion des résultats des évaluations menées sera mise en œuvre de manière différenciée selon les publics cibles, afin de gagner en efficacité.

Les résultats et les données probantes obtenues de l'évaluation constituent tout d'abord des outils indispensables aux organismes du Programme afin d'orienter la mise en œuvre de ce dernier ainsi que la programmation future.

Ces informations, présentées dans les rapports d'évaluation seront régulièrement soumis au CdS et discutés à cette occasion, avec la participation des partenaires et représentants économiques et sociaux du partenariat du Programme. Plus particulièrement, l'AG présentera au CdS d'éventuelles recommandations de réorientation du Programme et les mesures afférentes de suivi.

Une fois examinés par le Cds, tous les rapports d'évaluation seront envoyés à la Commission Européenne via le système SFC 2014. Ces derniers devront comporter une note de synthèse présentant les principaux résultats et les conclusions de chaque question d'évaluation, ainsi que d'une brève description des données et méthodologies utilisées.

Les rapports de mise en œuvre annuels du Programme contiendront les résumés des activités d'évaluation menées au cours de l'exercice financier de référence ainsi que les modalités de compterendu des résultats relatifs dans le processus de mise en œuvre du Programme même.

Par ailleurs, la diffusion des résultats des évaluations au public et parties prenantes du Programme sera garantie par la publication des rapports sur le site web du Programme et diffusés à travers les rapports annuels de mise en œuvre et le rapport final de mise en œuvre.

Ainsi, le tableau suivant permet de visualiser les mesures prises à ce sujet :

Groupe cible	Action	Support et moyen de communication
Grand public	Diffusion des rapports de mise en œuvre et résumé de leur contenu et des évaluations (Article 50.9 du Règlement N° 1303/2013)	Site internet du programme
	Information sur les principaux résultats du programme et des projets soutenus	Site internet, réseaux sociaux, manifestations organisées par le programme, brochures, newsletter
Partenaires du programme – Comité de suivi, Groupe de	Validation du Plan d'Evaluation	Consultation écrite des partenaires
Coordination de l'évaluation	Diffusion des rapports de mise en œuvre et résumé de leur contenu et des évaluations	Envoi aux partenaires pour validation
	Diffusion des conclusions et des recommandations des évaluations	Discussion lors de la tenue des Comités; discussion entre partenaires au sein du Groupe de coordination de l'évaluation
Porteurs de projet	Publication du plan d'évaluation du programme	Site internet du programme
	Information sur les obligations relatives au renseignement des indicateurs	DOMO, guide du porteur de projet

Diffusion des conclusions recommandations évaluations	principales et des	Rencontres newsletter	techniques,
Information sur le résultats du progra projets soutenus		Site internet, remanifestations of programme, newsletter	-

3.6. Calendrier, budget et actions de formation

Le Tableau 3, inséré ci-après, décrit la planification du parcours de l'évaluation et la manière avec laquelle les produits et les activités d'évaluation s'intègrent avec les exigences d'exécution de l'activité officielle de compte-rendu du Programme à la CE, sur la base des dispositions des articles 50 du Règlement (UE) n°1303/2013 et de l'article 14 du Règlement (UE) n° 1299/2013 relatif à la CTE.

Les rapports de mise en œuvre devront contenir un résumé des principales données probantes tirées des évaluations, devenues disponibles au cours des années ayant précédé l'année d'élaboration du rapport, ainsi qu'une description de chaque élément d'évaluation qui a une incidence sur la réalisation des Objectifs du Programme et les mesures adoptées en conséquence.

Plus particulièrement, les rapports à présenter en 2017 et 2019 doivent contenir, en plus des informations sur l'avancement dans la voie de la réalisation des objectifs du Programme (comprenant également la contribution au changement des valeurs des indicateurs de résultat) des éléments qui rendent compte de l'avancement du Plan d'évaluation et de la suite donnée aux résultats des évaluations effectuées.

De plus, le Rapport de mise en œuvre à soumettre en 2019 devra rapporter la contribution du Programme à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

En vertu des dispositions prévues à l'article 114, paragraphe 2 du Règlement cadre, l'AG doit également soumettre à la CE, avant le 31 décembre 2022, un rapport résumant les principales données probantes apportées par les évaluations et recueillies dans le parcours d'évaluation ainsi que les principales réalisations et principaux résultats du Programme.

Les ressources que le Programme destinées à la réalisation du Plan d'évaluation sont détaillées comme suit:

• <u>Ressources externes</u>:

Un budget d'environ 205 000 euros provenant des fonds d'Assistance Technique du Programme sera alloué à la contractualisation d'évaluateurs externes pour la réalisation des activités prévues au Plan d'évaluation, conformément aux dispositions prévues dans les fiches techniques.

• Ressources internes:

Un agent du SC sera chargé de la mise à jour régulière des indicateurs de résultat et de réalisation du programme. Il réalisera également des extractions régulières à partir de l'outil SYNERGIE afin de suivre l'avancement des projets.

L'autorité de gestion travaillera conjointement avec le Secrétariat Conjoint et le Groupe de coordination de l'évaluation afin de définir le cahier des charges des évaluateurs, d'assurer un suivi des indicateurs et

des résultats des évaluations, et de proposer des modifications des procédures de mise en œuvre et de gestion du programme, ainsi que de son architecture suite aux conclusions des évaluations.

Les membres du groupe de coordination de l'évaluation sont également pleinement associés aux activités d'évaluation, et plus particulièrement au suivi des résultats de ces dernières et à la proposition de modifications.

Dans le cadre de ces activités, ces agents pourront participer aux événements de formation et de comparaison (*benchmarking*) réalisés par le Programme INTERACT, ainsi qu'aux éventuelles initiatives de formation mises en place par les instances de coordination nationale des Programmes de coopération territoriale européenne..

Les coûts de ces ressources seront couverts par les fonds d'Assistance technique pour les ressources humaines et connexes à la mise en place des fonctions du Programme.

TAB. 3 Schéma des évaluations du PO INTERREG Caraïbes 2014-2020 :

N°, échéances, objets et techniques	ÉCHÉANCE	TYPE D'ÉVALUATION	ОВЈЕТ
1	28/02/2018	Mise en œuvre	Efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures, y compris en termes de conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux (art. 7 et 8 du Règlement 1303/2013) Efficacité de la gouvernance du nouvel espace de coopération, surtout en ce qui concerne le
			niveau de participation des parties prenantes dans les prises de décision
			Fonctionnement des structures de gestion et du niveau de mise en œuvre du Programme, pour ce qui est des procédures du Système de gestion et de contrôle
			Efficacité, en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus, et surtout les valeurs cible du Cadre de performance et d'efficience (les dimensions financières du PO)
			Efficacité de la Stratégie de communication: a. information et communication aux citoyens b. Communication et interlocution avec les
			bénéficiaires
			c. mise en œuvre des processus de capitalisation des résultats du Programme, y compris en synergie avec d'autres Programmes notamment du PO mainstream

2	31/03/2019	Impact	Contribution du Programme à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive, portant sur chaque axe du programme.				
3	28/02/2020	Mise en œuvre (mise à jour)	Efficience/efficacité de la mise en œuvre d Programme en ce qui concerne les procédure du Système de Gestion et de contrôle				
			Conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux (art. 7 et 8 du Règ. 1303/2013)				
			Efficience/efficacité de la mise en œuvre du Programme en ce qui concerne les procédures du Système de Gestion et de Contrôle				
			Efficacité, en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus et plus particulièrement les valeurs cibles finales et d'efficience				
			Efficacité du système de gouvernance de l'espace de coopération				
			Efficacité de la Stratégie de communication: a. information et communication aux citoyens b. Communication et interlocution avec les bénéficiaires				
			c. mise en œuvre des processus de capitalisation des résultats du Programme, y compris en synergie avec d'autres Programmes notamment le PO mainstream				
5	31/03/2021	Impact (mise à jour)	Contribution du Programme à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive, portant sur chaque axe du programme.				
6	31/03/2022	Rapport de synthèse	Synthèse des évaluations effectuées et des principaux résultats du Programme				

3.7. Gestion de la qualité du processus d'évaluation

Disposer d'informations de qualité est une nécessité dans le cadre du processus d'évaluation. Pour garantir la fiabilité et la disponibilité des données, les autorités du programme ont identifié les objectifs suivants :

• Disposer de données fiables relatives au suivi des projets:

Les projets sont la base même du programme et du processus d'évaluation. Aussi, les agents du SC ont pour mission de suivre la bonne mise en œuvre des opérations et d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches. En parallèle, ils accorderont une attention particulière au renseignement des indicateurs et de leur valeur à l'occasion des remontées de dépenses effectuées par les chefs de file. Le chef de file a en parallèle l'obligation, à l'achèvement de son projet, de transmettre l'ensemble des données relatives aux indicateurs définis dans la convention. D'éventuelles visites sur place permettront de s'assurer de l'exactitude des informations fournies.

• Assurer un suivi des indicateurs du programme

Un agent du SC sera chargé, en coordination avec l'Autorité de Gestion, d'assurer un suivi et une mise à jour régulière des indicateurs relatifs au programme. En particulier, une mise à jour annuelle des indicateurs de réalisation sera effectuée, afin d'intégrer ces données dans le rapport annuel de mise en œuvre, et une mise à jour des indicateurs de résultat sera réalisée en 2017, 2019 et 2022 afin de les intégrer dans les rapports de mise en œuvre.

Des extractions régulières seront également effectuées depuis SYNERGIE afin d'analyser les données des indicateurs. Les informations financières du programme (délais, taux de consommation de la maquette en particulier), feront l'objet d'une attention spécifique des autorités du programme, en vue d'évaluer l'efficience des procédures de gestion.

• Réaliser des investigations évaluatives :

Afin de garantir la qualité et l'objectivité des informations, ainsi que la séparation fonctionnelle entre l'évaluateur et les autorités du programme, une externalisation des tâches d'évaluation de mise en œuvre et d'impact sera réalisée. Ceci garantira un déroulement du processus d'évaluation conforme aux principes d'impartialité et d'indépendance des évaluateurs.

La sélection des évaluateurs externes sera réalisée sur la base d'appels d'offre. Le cahier des charges de l'évaluateur sera défini conjointement par les gestionnaires et les partenaires du programme sur la base des dispositions du présent plan. Les documents définiront les caractéristiques de la prestation ainsi que son objet, les modalités d'exécution de celle-ci définissant également les critères auxquels devra répondre le personnel employé lors du déroulement et les ressources allouées. Il sera en particulier demandé à l'évaluateur :

- d'assurer une structuration appropriée pour son groupe de travail ainsi qu'un nombre de membres opportun, par la présence de compétences et de fonctions clairement définies ;
- de détailler un plan de travail pour la réalisation des activités d'évaluation, contenant le détail de toutes les activités à effectuer, y compris un projet initial de l'activité d'évaluation indiquant la méthodologie et les instruments, le calendrier du déroulement des activités d'évaluation, le calendrier indicatif des rencontres avec l'AG/SC, la proposition d'une table des matières pour chacun des rapports d'évaluation requis, les modalités de collaboration avec l'AG pour la réalisation des activités de diffusion des résultats prévus par le présent Plan afin d'assurer l'utilisation et la communication des résultats de

l'évaluation.

En effet, l'AG et le référent évaluation du SC seront les principaux interlocuteurs de l'évaluateur externe, avec lequel des rencontres régulières seront prévues afin de vérifier l'évolution de l'évaluation (contrôles *de visu* ou virtuels). L'AG/SC supervisera avec attention la conformité des produits fournis par l'évaluateur avec les conditions prévues aux documents de marché et procèdera aux contrôles nécessaires de cohérence de ces derniers.

Les documents de marché fixeront clairement les conditions et critères d'évaluation des offres, en les rattachant principalement à la qualité de la proposition et des compétences des évaluateurs. Le processus de sélection sera transparent, dans le plein respect des règles des procédures d'appels d'offre établies au niveau européen, national et local.

Tel que précédemment indiqué, tous les rapports d'évaluation seront soumis au CdS qui les examinera.

SECTION 4. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

4.1. Définition des éléments de base

Cette section a pour objectif de préciser l'articulation du parcours d'évaluation dont les principales étapes ont été décrites aux sections précédentes.

Tel que déjà souligné, l'évaluation intermédiaire, objet du présent Plan, représente le moment clé du cycle d'évaluation du Programme en ce que celle-ci extrait de l'évaluation ex-ante des éléments essentiels et sert à son tour de référence à l'évaluation ex-post (qui relève de la Commission Européenne). Ces évaluations répondent à la nécessité, préalablement exposée aux Règlements sur les fonds SIE 2014-2020, de légitimer les politiques structurelles et de cohésion en rendant compte de manière transparente de la mise en œuvre des programmes et des résultats atteints/atteignables par rapport à des objectifs clairement définis, parfois ambitieux compte tenu des contraintes structurelles et environnementales liées aux territoires concernés par les programmes.

L'importance croissante, qui tendra à se formaliser de plus en plus au fil des années, de l'évaluation trouve sa raison d'être dans la nécessité de rendre compte, à travers des études, recherches, analyses et approfondissements, des résultats des politiques publiques en général et des programmes européens en particulier aux yeux des citoyens. En parallèle, ces évaluations servent à améliorer la conduite de ces politiques en intégrant, tout au long de l'exécution des programmes, les résultats de ces évaluations.

Sur la base de ces conditions, l'objectif de l'évaluation consiste à vérifier l'efficacité, l'efficience et l'impact du Programme, surtout en ce qui concerne les capacités suivantes :

- ✓ la capacité à utiliser les ressources disponibles, par la vérification, en cours de route, des performances financières au niveau de projet, action, objectif, spécifique, priorité d'investissement, Axe et Programme, aussi bien en relation avec l'allocation des ressources de départ qu'au besoin financier identifié à travers le suivi (dimension de l'efficience);
- ✓ la capacité à réaliser les résultats attendus, ici aussi avec un niveau de détail qui, à travers les agrégations successives, part du projet individuel pour finir avec le Programme dans son ensemble, en portant une attention particulière aux objectifs spécifiques ou clusters d'objectifs spécifiques réunis autour de finalités communes ou analogues, qui constituent l'unité de programmation à laquelle sont associés les indicateurs de résultat (dimension de l'efficacité);
- ✓ la capacité à produire des effets concrets sur l'espace de coopération et à contribuer à la poursuite des objectifs de la stratégie Europe 2020 (dimension de l'impact).

Cet objectif sera poursuivi, dans le cadre du présent Plan, à travers l'externalisation des évaluations relatives aux catégories suivantes à caractère général ou transversal, lorsqu'elles se rapportent au Programme dans son ensemble, ou thématiques, lorsqu'elles approfondissent des domaines (ex. axes, priorités, objectifs) et/ou processus spécifiques (ex. la communication, les principes transversaux, les indicateurs, etc.):

1. évaluations de mise en œuvre, à caractère opérationnel et concernant les processus de mise en œuvre, les modalités d'utilisation des ressources et la vérification de la réalisation des résultats attendus.

Il s'agira en particulier de vérifier, aussi bien concernant les processus lancés que les modalités d'utilisation des ressources et des résultats atteints, le fonctionnement du programme et notamment l'adéquation des structures de gestion, des processus de sélection des opérations lancées et du niveau de mise en œuvre par rapport aux résultats attendus. Cette évaluation portera sur des aspects liés aux processus et procédures, y compris en ce qui concerne la conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux. Elle s'intéressera également à l'efficacité de la gouvernance du Programme, et notamment au niveau de participation des parties prenantes dans les processus décisionnels. Elle accordera enfin une attention particulière à l'adéquation du fonctionnement des structures et des procédures afférentes (surtout en ce qui concerne le système de gestion et de contrôle), aux modalités d'utilisation des ressources, à la capacité d'atteindre les résultats attendus (et surtout les valeurs cibles du cadre de performance), à la gouvernance, au niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments de l'Union ainsi qu'à la Stratégie de communication.

Cette évaluation permettra donc d'apprécier l'efficacité du programme (résultats du Programme en termes de réalisations et de résultats par rapport à ses objectifs) et son efficience (rapport entre les résultats atteints et les ressources afférentes mobilisées).

2. évaluations d'impact, à caractère stratégique, c'est-à-dire qu'elles sont essentielles à la vérification en cours de route de la capacité du PO à contribuer à la réalisation de ses propres objectifs spécifiques ainsi qu'à la réalisation des objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive d'Europe 2020.

La notion d'évaluation d'impact fait l'objet de nombreuses définitions qui soulignent toutes un objectif commun: celui d'étudier la relation effective, et non supposée, entre cause et effet. Il convient toutefois de signaler que ce qui nous intéresse n'est pas tant la définition plus ou moins rigoureuse de l'évaluation d'impact du point de vue scientifique, mais plutôt la difficulté, dans la réalité de la politique mise en place, de répondre à la question: «À quoi a servi l'intervention? Sur la base de données probantes, que pouvons-nous affirmer sur le fait que la politique ait provoqué quelque chose de différent (Qui ? Avec quelle intensité?) par rapport à ce qui se serait produit sans l'intervention ?». Dans ce contexte, l'évaluation d'impact concerne la contribution du Programme aux objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

L'objectif sera donc, en premier lieu, d'évaluer les effets de la mise en œuvre du Programme sur les territoires et leur contribution à la stratégie Europe 2020, en éliminant autant que possible l'influence d'autres facteurs tels que les changements économiques et sociaux, les changements politiques, l'intervention d'autres programmes cofinancés par des fonds UE, etc.

En en ce qui concerne la méthode, il importe de garder à l'esprit qu'une évaluation d'impact réalisée pendant le déroulement du PO (on-going), comme celle que l'on entend mettre en œuvre, comporte inévitablement des limites attribuables à la mesurabilité des effets dans un contexte qui n'est pas encore défini/conclu.

3. Les évaluations ci-dessus seront complétées par un dernier produit : le Rapport de synthèse

qui fournira un aperçu général des activités d'évaluation effectuées et des principaux résultats du Programme, conformément aux dispositions de l'article 114, paragraphe 2 du Règ. 1303/2013. Ce rapport poursuit un double objectif : présenter un cadre de synthèse des évaluations effectuées et de la conformité avec les contenus du Plan (y compris dans le but de lancer une réflexion sur le rôle de l'évaluation et sur sa contribution à la gestion du Programme) et, à partir des données probantes tirées de celles-ci, mettre en évidence, même de manière critique, les principaux résultats atteints par le Programme même, au regard des contraintes procédurales et

Toutes les évaluations objet du Plan, y compris lorsque cela n'est pas expressément indiqué, consisteront à vérifier la capacité effective du Programme à renforcer les réseaux de coopération actifs sur des thèmes clés d'intervention du PO. Ce renforcement devient ainsi un élément décisif dans l'amélioration de l'espace de coopération et donc un élément inéluctable dans le cadre d'activités d'évaluation portant sur l'efficacité et surtout sur l'impact du Programme même.

contextuelles relevées.

En parallèle de ces évaluations externalisées, un suivi sera effectué par les gestionnaires du programme en vue d'assurer la continuité du processus d'évaluation. Ainsi, et compte-tenu de la précocité du lancement de la programmation, une évaluation du fonctionnement et de l'impact du programme sera menée en interne afin de répondre au rapport de mise en œuvre intermédiaire pour l'année 2017. L'agent en charge de l'évaluation au sein du SC effectuera également des mises à jour régulières des indicateurs du programme. Enfin, un suivi des conclusions des évaluations qui ont été précédemment menées sera effectué par les gestionnaires afin de garantir l'efficacité de ce processus d'évaluation et d'améliorer en continu le fonctionnement et l'impact du programme.

Ces divers éléments qui seront intégrés dans les rapports annuels de mise en œuvre du programme.

La planification des évaluations est un élément clé du plan d'évaluation. En effet, le moment choisi pour la réalisation de chaque évaluation détermine la pertinence et l'utilité des résultats qui seront produits. Afin de maximiser les impacts des évaluations, le calendrier suivant a été retenu pour les évaluations :

EVALUATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rapport intermédiaire de mise en œuvre				I					
Mise en œuvre					E				
Impact						E			
Rapport intermédiaire de mise en œuvre						I			
Mise en œuvre – mise à jour							E		
Impact – mise à jour								E	

Rapport final					Е

I = Internalisé

E = Externalisé

Les fiches ci-dessous fournissent les principales références en ce qui concerne la structuration du parcours d'évaluation en décrivant: le nombre et la typologie des évaluations à réaliser, les objets de l'évaluation, leur calendrier, les approches et les techniques de collecte et d'analyse des informations ainsi que l'estimation du budget nécessaire (4.2).

4.2. Fiches techniques relatives à l'évaluation

Rapport intermédiaire de 2017		
Objet	Dans le cadre de la rédaction du rapport intermédiaire de mise en œuvre de 2017, une première évaluation sera menée au sujet de la mise en œuvre du programme et de ses premiers résultats.	
Justification	Cette évaluation est une exigence règlementaire, en ce qu'elle permet de rédiger le rapport intermédiaire de mise en œuvre visé à l'article 50.4 du règlement (UE) n°1303/2013. Le cadre de cette évaluation tiendra compte de la précocité de la mise en œuvre de la programmation. Le fait que l'évaluation de mise en œuvre soit menée relativement tôt dans la programmation permet que d'éventuelles mesures correctrices soient mises en place et portent leurs fruits.	

Mode d'évaluation	⊠internalisé
	□externalisé
Période d'évaluation	2014-2017
Date de rendu de l'évaluation	Mars 2017

Budget indicatif	65 000 €
------------------	----------

Objet d'évaluation	Spécifications	Questions d'évaluation
Efficacité des processus de présentation et de sélection des candidatures	Évaluation des processus de présentation et de sélection des candidatures	Dans quelle mesure le PO a-t-il mis en place des procédures efficientes/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue des éléments suivants: • Efficacité des procédures de soumission (Nombre de pré-projets déposés ? Taux de rejet des pré-projets ? Nombre de projets admis par rapport au nombre de dossiers complets présentés)? • Temps d'instruction des projets (évolution par rapport aux temps moyens du PO 2007/2013)? • Couverture par Axe/Objectif des candidatures? • Couverture de la demande sur les territoires concernés par le programme (Nombre de candidatures et répartition par territoire des porteurs de projets)? Dans quelle mesure le PO et les procédures définies permettent-elles d'impliquer le partenariat au regard : • de la définition des AMI ? • de la diffusion de l'information ? • de la sélection des candidatures ?
Efficience des structures de gestion et du niveau	Évaluation de processus fondée sur l'analyse des	Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles

de mise en œuvre du Programme, pour ce qui est des procédures du Système de Gestion et de Contrôle	structures par rapport à des processus spécifiques ainsi qu'à certaines procédures du système de gestion et de contrôle, y compris en ce qui concerne l'adéquation organisationnelle (efficience y compris en ce qui concerne les domaines d'intervention du programme régional de mise en œuvre)	appropriées/efficaces les domaines suivants: •ressources humaines et organisation AG/SC? •capacité administrative de gestion du PO? •introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, simplification des coûts, etc.)? •mesures destinées à réduire les tâches administratives des bénéficiaires? •système de contrôle? •services de soutien aux bénéficiaires? •système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs)?
Efficacité du système de suivi financier du programme	Evaluation consistant à dresser un bilan des données financières relatives au programme.	Les autorités ont-elles mis en place des outils et des procédures permettant d'effectuer un suivi efficace du programme, concernant : • le montant programmé ? • le montant certifié ? • le montant payé ? • les délais de certification et de paiement ? • les valeurs cibles de dépense sont-elles réalisables ?
Efficacité, en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus, et surtout les valeurs cible du Cadre de performance	Cette évaluation portera sur les indicateurs physiques, et proposera une analyse qui, sur la base des projets admis au financement et par un exercice de projection, fournissent des éléments d'appréciation sur la vraisemblance des valeurs cibles fixées.	 Quelle est la situation au regard des valeurs intermédiaires du cadre de performance ? Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables?
Efficacité de la gouvernance de l'espace de coopération	Évaluation de la capacité du système de gouvernance à permettre la participation des parties prenantes et l'amélioration qualitative de la participation des territoires tiers à la mise en œuvre des activités.	Les formes de gouvernance mises en œuvre contribuent-elles à favoriser : • la participation des partenaires aux prises de décision? • l'amélioration qualitative de la participation des territoires au fonctionnement du programme? • une répartition des projets soutenus sur l'espace de coopération ?
Efficacité de la Stratégie de communication	Évaluation du niveau de réalisation des objectifs de la stratégie par des vérifications concernant les instruments de communication développés et la couverture ainsi que les destinataires et les principales	 Le PO a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication destinés à améliorer l'information des citoyens ? La participation des bénéficiaires ? La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante? Quel premier bilan peut-on dresser concernant la

actions de communication,	réalisation des indicateurs de communication?
surtout en ce qui concerne le	
niveau de compréhension.	

Sources d'informations	
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat.
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG et SC, partenaires du programme

Exigences relatives aux données	Disposer des tableaux de suivi des indicateurs et de la performance
	Déterminer les failles éventuelles du dispositif

Approche ou méthode utilisée	Approche qualitative : il va s'agir d'évaluer la réalisation et la pertinence des indicateurs au regard des cibles fixées pour identifier les facteurs de frein ; d'identifier les axes en tension ; de dresser un premier bilan concernant l'efficience du programme et le suivi financier qui en est fait : d'évaluer la portée et la pertinence des
	financier qui en est fait; d'évaluer la portée et la pertinence des premières opérations de communication; de s'intéresser à l'effectivité de la participation des partenaires.

Diffusion des résultats de l'évaluation	
Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires	

Evaluation de mise en œuvre nº1		
Objet	Cette évaluation portera sur des aspects liés aux processus et procédures, y compris en ce qui concerne la conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux. Elle s'intéressera également à l'efficacité de la gouvernance du Programme, et notamment au niveau de participation des parties prenantes dans les processus décisionnels. Elle portera enfin sur l'efficacité de la stratégie de communication.	
Justification	Réaliser cette évaluation en 2018 permettra de dresser un premier bilan des sur la conduite, le fonctionnement et la gouvernance du programme, ainsi que des activités de communication à destination du grand public et des destinataires. Ceci permettra de définir les bonnes pratiques et de corriger les procédures défaillantes pour améliorer le pilotage du programme et en accroitre l'efficacité et les résultats. Cette évaluation sera également l'occasion d'évaluer l'efficacité et l'efficience des procédures de gestion et de mise en œuvre du programme définies par les autorités, conformément à la volonté de la Commission Européenne.	

Mode d'évaluation	□internalisé
	⊠externalisé
Période d'évaluation	2014-2017
Date de rendu de l'évaluation	Février 2018

Budget indicatif	65 000 €

Objet d'évaluation	Spécifications	Questions d'évaluation
Efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures, y compris en termes de conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux (art. 7 et 8 du Règ. 1303/2013)	Évaluation des processus de présentation et de sélection des candidatures – par la définition d'indices relatifs aux temps de l'instruction [efficience] et couverture par Axe/Objectif des candidatures [efficacité] – en approfondissant les modalités avec lesquelles les critères de sélection des appels pris en considération ont articulé les principes horizontaux.	 Dans quelle mesure le PO a-t-il mis en place des procédures efficientes/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue des éléments suivants: Efficacité des procédures de soumission (Nombre de pré-projets déposés? Taux de rejet des pré-projets? Nombre de projets admis par rapport au nombre de dossiers complets présentés)? Efficacité de la procédure d'AMI au regard de la qualité des dossiers et de la réponse aux attentes des partenaires? Temps d'instruction des projets (évolution par rapport aux temps moyens du PO 2007/2013)? Couverture par Axe/Objectif des candidatures? Couverture de la demande sur les territoires concernés par le programme (Nombre de candidatures et répartition par territoire des bénéficiaires)? Diversité des porteurs de projets (statut, type de structure, taille, localisation)?

définies permettent-elles d'impliquer le partenariat au regard: • de la définition des AMI? • de la diffusion de l'information ? • de la sélection des candidatures ? 3. Dans quelle mesure les procédures de présentation et de sélection des candidatures tiennent-elles compte des principes horizontaux visés aux articles 7 et 8 du Règlement (UE) n°1303/2013? Évaluation Efficacité/efficience des de processus Les structures de gestion du Programme et les structures de gestion et fondée sur l'analyse mises place s'avèrent-elles procédures en du niveau de mise en structures par rapport à des proportionnées aux objectifs à atteindre œuvre du Programme spécifiques processus efficaces dans les domaines suivants: qu'à certaines procédures du •ressources humaines suffisantes (nombre et système de gestion et de compétences)? contrôle, y compris en ce qui organisation AG/SC? l'adéquation concerne • introduction d'innovations (ex. formulaires en organisationnelle (efficience ligne, simplification des coûts, etc.)? compris en ce qui concerne les mesures destinées à réduire les tâches domaines d'intervention du administratives des bénéficiaires? programme régional de mise en • efficacité des mesures destinées à accompagner œuvre) les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels? • efficacité du système de contrôle? • système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs ...)? Efficacité, en termes de Évaluation qui se concentrera 1. Quelle est la répartition des engagements par capacité du Programme à Axe par rapport au plan financier? Quelle est celle sur les aspects financiers du atteindre les résultats de la dépense certifiée ? Les valeurs cibles de programme dans son dépense sont-elles réalisables ? Quelle est attendus, et surtout les ensemble (efficience). l'efficacité du circuit de paiement et de certification valeurs cible du Cadre de Pour les indicateurs au regard des délais? performance physiques, celle-ci sera axée Les moyens consacrés au suivi financier sont-ils d'efficience (les sur des analyses qui, sur la proportionnés aux objectifs de bonne gestion dimensions financières financière? En termes de moyens financiers et base des projets admis au du PO) humains (nombre d'ETP? compétences?) financement un exercice de projection, 2. Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des fournissent des éléments indicateurs d'output en termes de résultats d'appréciation sur attendus effectivement atteints/atteignables? vraisemblance des valeurs Les moyens consacrés au suivi des indicateurs et à cibles fixées en suggérant, le l'atteinte des valeurs cible et intermédiaires sont-ils cas échéant, des éléments en proportionnés aux objectifs à atteindre? En vue de leur conformité. termes de moyens financiers et humains (nombre

d'ETP, compétences)?

2. Dans quelle mesure le PO et les procédures

Niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments financiers)	Évaluation destinée à rendre compte du rattachement du PO avec d'autres instruments financiers de l'UE.	Dans quelles formes et avec quels résultats intervient la coordination avec les autres instruments de l'UE, et plus particulièrement avec: •FED ? •PO MAINSTREAM? •FCR ?
Efficacité de la gouvernance de l'espace de coopération	Évaluation de la capacité du système de gouvernance à résoudre les problèmes survenus à l'occasion du PO 2007-2013, en ce qui concerne le niveau de participation des parties prenantes et l'amélioration qualitative de la participation des territoires tiers à la mise en œuvre des activités.	Les formes de gouvernance mises en œuvre par le programme contribuent-elles à favoriser : • la participation des partenaires aux prises de décision? • l'implication des partenaires dans le fonctionnement du programme ? • la répartition des projets sur les territoires de l'espace de coopération ? • l'amélioration qualitative de la participation des porteurs de projets localisés en territoire tiers à la mise en œuvre d'activités dans le cadre du projet soutenu?
Efficacité/Efficience de la Stratégie de communication: a. information et communication aux citoyens b. Communication et interlocution avec les bénéficiaires	Évaluation du niveau de réalisation des objectifs de la stratégie par des vérifications concernant les instruments de communication, la couverture ainsi que les destinataires et les principales actions de communication, surtout en ce qui concerne le niveau de compréhension.	1. Le PO a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication destinés à améliorer l'information des citoyens ? Quelle est l'efficacité de ces dispositifs en termes de visibilité des projets soutenus ? En termes de visibilité du programme ? Ces actions ont-elles permis une meilleure appropriation du programme par les citoyens de l'espace de coopération ? 2. La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante? Les instruments de communication définis sont-ils adaptés, efficaces et suffisants pour atteindre leurs objectifs en termes de participation des bénéficiaires ? En quoi les actions menées ont-elles renforcé la visibilité du programme aux yeux des bénéficiaires ? L'appropriation du programme par les bénéficiaires ? Les outils définis et les informations transmises ont-elles été efficaces et proportionnés pour accompagner le bénéficiaire ou le bénéficiaire potentiel dans ses démarches ?

Sources d'informations	
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat.
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG; Parties prenantes; Bénéficiaires; Citoyens

Groupes de discussion	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection et mise en œuvre des projets.
Exiconece volctives any données	Disposar des tables y de suivi des indicatores et de la genformance
Exigences relatives aux données	Disposer des tableaux de suivi des indicateurs et de la performance Déterminer les failles éventuelles du dispositif en échangeant avec les
	gestionnaires, en procédant à des contrôles de cohérence par rapport aux fonds de dossier et aux réalisations

Approche ou méthode utilisée	Approche qualitative : il va s'agir d'évaluer la pertinence des indicateurs, les modélisations de trajectoires d'atteinte des cibles, l'effectivité et la qualité de la saisie; d'identifier les axes en tension, les
	facteurs de freins quant à l'atteinte des cibles par indicateurs; d' élaborer des pistes de recommandations pour améliorer le pilotage et
	la gestion du programme et atteindre le cadre de performance ; de
	concevoir le système de collecte des indicateurs à 6 mois (modalité de suivi, de stockage, d'échantillonnage,); d'analyser la capacité du
	système de suivi des indicateurs à répondre aux standards de qualité
	requis par la Commission Européenne etc.
	Le système d'indicateurs du Programme représente l'une des sources
	d'information les plus importantes pour l'évaluation de mise en œuvre,
	et plus les indicateurs financiers et d'output du Programme qui en
	mesurent l'avancement physique, financier et procédural. L'analyse des
	données et la réalisation d'entretiens avec les gestionnaires et les
	partenaires du programme seront également décisifs.
	Les évaluateurs pourront également réaliser un parcours-type du porteur de projet afin d'évaluer la clarté, la pertinence et l'efficacité des
	procédures et des outils définis.

Diffusion des résultats de l'évaluation

Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires, Commission Européenne.

Evaluation d'impact n°1		
Objet	Cette évaluation est destinée à rendre compte de l'état d'avancement du programme au regard des objectifs qui ont été définis, et à en apprécier les effets sur l'espace de coopération.	
Justification	S'il est obligatoire d'un point de vue règlementaire d'évaluer les impacts du programme et de ses objectifs, mener deux évaluations d'impacts permettra aux autorités du programme à la fois de dresser un bilan des effets du programme mais également d'identifier des éléments de progression et des éventuelles défaillances à corriger en vue de maximiser l'impact de l'intervention du programme sur l'espace de coopération. Cette évaluation sera également l'occasion de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience du programme. Ces éléments seront reportés dans le rapport intermédiaire de mise en œuvre de 2019.	

Mode d'évaluation	□internalisé
	⊠externalisé
Période d'évaluation	2014-2018
Date de rendu de l'évaluation	Mars 2019

Budget indicatif	80 000 €
------------------	----------

- renforcement de la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
- créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
- 1. Les changements attendus (renforcement des démarches d'innovation au sein des entreprises de la Caraïbe, renforcement des transferts de technologies entre le monde de la recherche et les entreprises, développement et commercialisation de solutions innovantes, création d'entreprises innovantes, diversification économique des territoires de l'espace de coopération, mais également développement d'un environnement propice aux affaires dans la Caraïbe, renforcement de l'internationalisation des entreprises de la Caraïbe, développement d'un croissance économique équilibrée et création d'emplois) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 1 et 2)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Existe-t-il une complémentarité entre les actions soutenues par le programme et les stratégies de spécialisation intelligente/avec les Plans Régionaux d'Internationalisation des Entreprises de la zone ? Si oui, quels sont les impacts du programme sur ces dernières ?

	- accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	1. Les changements attendus (amélioration de la connaissance des risques naturels sur l'espace de coopération et mise en place de systèmes communs de gestion des risques) se sont-ils produits ?
Axes 3 et 4		2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 3 et 4)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
		3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
		4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
		5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
	- mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	1. Les changements attendus (renforcement de la protection de l'environnement, renforcement de la protection de l'environnement sous ses différentes formes – notamment commerciale, accroissement de l'attractivité touristique du territoire par la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel – offres communes en matière de tourisme durable, transfert de bonnes pratiques novatrices en la matière, mise en valeur du patrimoine riche et diversifié à travers des offres de tourisme multi-destination) se sont-ils produits ?
Axes 5 et 6	- accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et	2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 5 et 6)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
	culturel	3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
		4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires?
		5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?

- accroitre la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires

- 1. Les changements attendus (renforcement des actions de prévention et de gestion des maladies et risques sanitaires dans la Caraïbe, et meilleure protection des populations face à ces risques, à travers le renforcement des connaissances locales sur les enjeux sanitaires spécifiques à la Caraïbe, et l'amélioration des services de santé, de la qualité des soins et des prises en charge sanitaires et sociales dans la zone Caraïbe) se sont-ils produits?
- 2. Comment sont survenus ces changements ? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 7 et 8) ? Existe-t-il des phénomènes d'émulation ? Y-a-t' il des impacts inattendus ?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?

xes 7 et 8

- accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale
- 1. Les changements attendus (développement des capacités de production électrique à partir de la géothermie en Dominique et dans 5 des 6 Etats indépendants de l'OECO (exception faite d'Antigua et Barbuda), ainsi qu'à la Guadeloupe et à la Martinique, augmentation de la part des EnR dans le mix électrique par des actions conjointes portant sur l'ensemble des sources d'EnR : solaire thermique et électrique, biomasse, éolien ; mais également développement commun et transfert de procédés constructifs et de systèmes de gestion économes en énergie des bâtiments publics et logements et renforcement des compétences locales pour la diffusion et l'utilisation de ces procédés) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axe 9)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?

	 renforcer la maitrise et de la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe 	1. Les changements attendus (renforcement de la maitrise et de la pratique réciproques des langues de la Caraïbe, notamment dans des secteurs spécifiques (tourisme, affaires, droit) et/ou par des publics spécifiques (jeunes actifs, entreprises exportatrice ou ayant un potentiel d'exportation, professionnels de la coopération régionale et de la diplomatie), en vue de renforcer les échanges humains, politiques, économiques, sociaux à l'échelle de la Caraïbe; mais également de renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de la Caraïbe, notamment celle des jeunes, afin de renforcer les compétences et qualifications nécessaires au développement de la Caraïbe, renforcer la maitrise et la pratique des langues, renforcer la connaissance réciproque des acteurs et favoriser le développement de liens institutionnels et interpersonnels, ferments d'une intégration régionale renforcée) se sont-ils produits ?
Axe 10		2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axe 10)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
		3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
		4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
		5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?

Sources d'informations		
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat.	
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural	
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG, Parties prenantes, Bénéficiaires	
Groupes de discussion	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection des projets	
Etudes de cas	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection et mise en œuvre des projets	

6. Une coordination avec le programme ERASMUS + a-t-elle eu lieu ? Si oui,

quels en ont été les mécanismes ? Quels en ont été les effets ?

Exigences relatives aux données	Effectivité et fiabilité de la saisie des indicateurs		
	Recueillir auprès d'organismes statistiques des données		
	complémentaires en vue d'évaluer l'impact du PO		
	Implication des bénéficiaires et des gestionnaires dans la conduite des		

travaux (entretiens, groupes de discussion etc.)
Procéder à des études de cas en tant que de besoin

Mesure de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact de Approche ou méthode utilisée l'intervention, en comparant les valeurs atteintes et les valeurs programmées Evaluation de la pertinence de la logique d'intervention, de la structure et des indicateurs définis dans le programme opérationnel Mesure des résultats atteints et des progrès effectués en vue de la réalisation des objectifs du programme Cette évaluation d'impact pourra être réalisée, au regard des informations disponibles, de la comparabilité des données, et des objectifs de l'évaluation, en intégrant des éléments des trois approches ci-dessous: Contrefactuelle: cette approche comparaison entre les bénéficiaires et les groupes de Théorique: en étudiant les raisons et le fonctionnement des actions à travers des données objectivement mesurables Qualitative: utilisant de méthodes qualitatives, telles que des entretiens pour évaluer le changement

Diffusion des résultats de l'évaluation

Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires, grand public, Commission Européenne

Rapport intermédiaire de 2019		
Objet	Dans le cadre de la rédaction du rapport intermédiaire de mise en œuvre de 2019, une évaluation sera menée sur la mise en œuvre du programme et de ses premiers résultats.	
Justification	Cette évaluation est une exigence règlementaire, en ce qu'elle permet de rédiger le rapport intermédiaire de mise en œuvre visé à l'article 50.5 du règlement (UE) n°1303/2013. Le cadre de cette évaluation tiendra compte de l'état d'avancement de la programmation.	

Mode d'évaluation	⊠internalisé
	□externalisé
Période d'évaluation	2014-2018
Date de rendu de l'évaluation	Juin 2019

Budget indicatif	65 000 €	l

Objet d'évaluation	Spécifications	Questions d'évaluation
Efficacité des processus de présentation et de sélection des candidatures	Évaluation des processus de présentation et de sélection des candidatures	Dans quelle mesure le PO a-t-il mis en place des procédures efficientes/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue des éléments suivants: • Efficacité des procédures de soumission (Nombre de pré-projets déposés? Taux de rejet des pré-projets? Nombre de projets admis par rapport au nombre de dossiers complets présentés)? • Temps d'instruction des projets (évolution par rapport aux temps moyens du PO 2007/2013)? • Couverture par Axe/Objectif des candidatures? • Couverture de la demande sur les territoires concernés par le programme (Nombre de candidatures et répartition par territoire des porteurs de projets)?
Efficience des structures de gestion et du niveau de mise en œuvre du	Évaluation de processus fondée sur l'analyse des structures par rapport à des	Dans quelle mesure le PO et les procédures définies permettent-elles d'impliquer le partenariat au regard : • de la définition des AMI ? • de la diffusion de l'information ? • de la sélection des candidatures ? Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles
Programme, pour ce qui est des procédures du Système de Gestion et de	processus spécifiques ainsi qu'à certaines procédures du système de gestion et de	appropriées/efficaces les domaines suivants: •ressources humaines et organisation AG/SC? •capacité administrative de gestion du PO?

Contrôle	contrôle, y compris en ce qui concerne l'adéquation organisationnelle (efficience y compris en ce qui concerne les domaines d'intervention du programme régional de mise en œuvre)	 •introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, simplification des coûts, etc.)? •mesures destinées à réduire les tâches administratives des bénéficiaires? •système de contrôle? •services de soutien aux bénéficiaires? •système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs)?
Efficience du système de suivi financier du programme	Evaluation consistant à dresser un bilan des données financières relatives au programme.	Les autorités ont-elles mis en place des outils et des procédures permettant d'effectuer un suivi efficace du programme, concernant : • le montant programmé ? • le montant certifié ? • le montant payé ? • les délais de certification et de paiement ? • les valeurs cibles de dépense sont-elles réalisables ?
Efficacité, en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus, et surtout les valeurs cible du Cadre de performance	Cette évaluation portera sur les indicateurs physiques, et proposera une analyse qui, sur la base des projets admis au financement et par un exercice de projection, fournissent des éléments d'appréciation sur la vraisemblance des valeurs cibles fixées.	 Quelle est la situation au regard des valeurs cibles et intermédiaires du cadre de performance ? Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables?
Efficacité de la gouvernance de l'espace de coopération	Évaluation de la capacité du système de gouvernance à permettre la participation des parties prenantes et l'amélioration qualitative de la participation des territoires tiers à la mise en œuvre des activités.	Les formes de gouvernance mises en œuvre contribuent-elles à favoriser : • la participation des partenaires aux prises de décision? • l'amélioration qualitative de la participation des territoires au fonctionnement du programme? • une répartition des projets soutenus sur l'espace de coopération ?
Efficacité de la Stratégie de communication	Évaluation du niveau de réalisation des objectifs de la stratégie par des vérifications concernant les instruments de communication développés et la couverture ainsi que les destinataires et les principales actions de communication, surtout en ce qui concerne le niveau de compréhension.	 Quel est le bilan des mécanismes d'information et de communication destinés à améliorer l'information des citoyens ? La participation des bénéficiaires ? La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante? Quel bilan peut-on dresser concernant la réalisation des indicateurs de communication ?

Sources d'informations		
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat, résultats des évaluations d'impact et de mise en œuvre précédentes.	
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural	
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG et SC, partenaires du programme	

Exigences relatives aux données	Disposer des tableaux de suivi des indicateurs et de la performance
	Déterminer les failles éventuelles du dispositif

Approche ou méthode utilisée	Approche qualitative : il va s'agir d'étudier les données, les résultats et
	les recommandations des évaluations précédentes, ainsi que des
	évaluations menées en interne, afin de rendre compte de l'état
	d'avancement du programme et de ses premiers effets.

Diffusion des résultats de l'évaluation	
Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires	

	Evaluation de mise en œuvre n°2 – mise à jour
Objet	Cette évaluation portera sur des aspects liés aux processus et procédures, y compris en ce qui concerne la conformité des projets approuvés avec les principes horizontaux. Elle s'intéressera également à l'efficacité de la gouvernance du Programme, et notamment au niveau de participation des parties prenantes dans les processus décisionnels. Elle portera enfin sur l'efficacité de la stratégie de communication.
Justification	Réaliser cette évaluation en 2020 permettra de dresser un bilan des procédures de gestion et de mise en œuvre du programme et de capitaliser sur les résultats des évaluations en vue de la préparation de la programmation 2021-2027. Cette évaluation apportera ainsi une vue d'ensemble sur le pilotage du programme par les autorités gestionnaires. Elle permettra de capitaliser sur les résultats en vue de l'élaboration des procédures de gestion pour la nouvelle programmation.

Mode d'évaluation	□internalisé
	⊠externalisé
Période d'évaluation	2014-2020
Date de rendu de l'évaluation	Février 2020

Budget indicatif	<u>65 000</u> €
------------------	-----------------

Objet d'évaluation	Spécifications	Questions d'évaluation
Efficacité/efficience des	Évaluation des processus de	1. Les procédures mises en place dans le cadre du
processus de	présentation et de sélection	PO se sont-elles avérées efficientes/efficaces pour
présentation et de	des candidatures – par la	la soumission et la sélection des candidatures du
sélection des	définition d'indices relatifs aux	point de vue des éléments suivants:
candidatures, y compris	temps de l'instruction	• Efficacité des procédures de soumission
en termes de conformité	[efficience] et couverture par	(Nombre de pré-projets déposés ? Taux de rejet
des projets approuvés	Axe/Objectif des candidatures	des pré-projets? Nombre de projets admis par
avec les principes	[efficacité] - en	rapport au nombre de dossiers complets
horizontaux (art. 7 et 8	approfondissant les modalités	présentés)?
du Règ. 1303/2013)	avec lesquelles les critères de	• Efficacité de la procédure d'AMI au regard de la
	sélection des appels pris en	qualité des dossiers et de la réponse aux attentes
	considération ont articulé les	des partenaires ?
	principes horizontaux.	• Temps d'instruction des projets (évolution par
		rapport aux temps moyens du PO 2007/2013)?
		Couverture par Axe/Objectif des candidatures?
		Couverture de la demande sur les territoires
		concernés par le programme (Nombre de
		candidatures et répartition par territoire des
		bénéficiaires)?
		• Diversité des porteurs de projets (statut, type de structure, taille, localisation) ?
		• coexistence des procédures de soumission dans le
		cadre d'AMI/au fil de l'eau
		<u> </u>

2. Dans quelle mesure le PO et les procédures définies permettent-elles d'impliquer le partenariat au regard: • de la définition des AMI? • de la diffusion de l'information ? • de la sélection des candidatures ? 3. Dans quelle mesure les procédures de présentation et de sélection des candidatures tiennent-elles compte des principes horizontaux visés aux articles 7 et 8 du Règlement (UE) n°1303/2013? Efficience des structures Évaluation de processus Les structures de gestion du Programme et les de gestion et du niveau fondée sur l'analyse s'avèrent-elles procédures mises en place de mise en œuvre du structures par rapport à des appropriées/efficaces les domaines suivants: Programme, pour ce qui processus spécifiques •ressources humaines suffisantes (nombre et est des procédures du qu'à certaines procédures du compétences)? Système de Gestion et de système de gestion et de organisation AG/SC? Contrôle contrôle, y compris en ce qui • introduction d'innovations (ex. formulaires en l'adéquation concerne ligne, simplification des coûts, etc.)? organisationnelle (efficience y mesures destinées à réduire les tâches compris en ce qui concerne les administratives des bénéficiaires? domaines d'intervention du • efficacité des mesures destinées à accompagner programme régional de mise en les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels? œuvre) • efficacité du système de contrôle? • système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs ...)? Efficacité, en termes de Évaluation qui se concentrera 1. Quelle est la répartition des engagements par capacité du Programme à Axe par rapport au plan financier? Quelle est celle sur les aspects financiers du de la dépense certifiée ? Les valeurs cibles de atteindre les résultats programme dans son dépense sont-elles réalisables ? Quelle est attendus, et surtout les ensemble (efficience). l'efficacité du circuit de paiement et de certification valeurs cible du Cadre de Pour les indicateurs au regard des délais? performance physiques, celle-ci sera axée Les moyens consacrés au suivi financier sont-ils d'efficience (les proportionnés aux objectifs de bonne gestion sur des analyses qui, sur la dimensions financières financière? En termes de moyens financiers et base des projets admis au du PO) humains (nombre d'ETP, compétences)? financement et par exercice de projection, 2. Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des fournissent des éléments indicateurs d'output en termes de résultats d'appréciation sur attendus effectivement atteints/atteignables? vraisemblance des valeurs Les moyens consacrés au suivi et à la réalisation cibles fixées en suggérant, le des valeurs du cadre de performance sont-ils cas échéant, des éléments en proportionnés aux objectifs à atteindre? En vue de leur conformité. termes de moyens financiers et humains (nombre d'ETP, compétences)? Niveau d'intégration du Évaluation destinée à rendre Dans quelles formes et avec quels résultats

Programme avec les autres instruments financiers) Efficacité de la	compte du rattachement du PO avec d'autres instruments financiers de l'UE. Évaluation de la capacité du	intervient la coordination avec les autres instruments de l'UE, et plus particulièrement avec: •FED ? •PO MAINSTREAM? •FCR ?
gouvernance de l'espace de coopération	système de gouvernance à résoudre les problèmes survenus à l'occasion du PO 2007-2013, en ce qui concerne le niveau de participation des parties prenantes et l'amélioration qualitative de la participation des territoires tiers à la mise en œuvre des activités.	Les formes de gouvernance mises en œuvre par le programme contribuent-elles à favoriser: • la participation des partenaires aux prises de décision? • l'implication des partenaires dans le fonctionnement du programme? • la répartition des projets sur les territoires de l'espace de coopération? • l'amélioration qualitative de la participation des porteurs de projets localisés en territoire tiers à la mise en œuvre d'activités dans le cadre du projet soutenu?
Efficacité de la Stratégie de communication: a. information et communication aux citoyens b. Communication et interlocution avec les bénéficiaires c. mise en œuvre des processus de	Évaluation du niveau de réalisation des objectifs de la stratégie par des vérifications concernant les instruments de communication, la couverture ainsi que les destinataires et les principales actions de communication, surtout en ce qui concerne le niveau de compréhension.	1. Dans quelle mesure les activités et actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication ont-ils permis d'améliorer l'information des citoyens ? Quelle est l'efficacité de ces dispositifs en termes de visibilité des projets soutenus ? En termes de visibilité du programme ? Ces actions ont-elles permis une meilleure appropriation du programme par les citoyens de l'espace de coopération ?
capitalisation des résultats du Programme, y compris en synergie avec d'autres Programmes		2. La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante? Les instruments de communication définis sont-ils adaptés, efficaces et suffisants pour atteindre leurs objectifs en termes de participation des bénéficiaires? En quoi les actions menées ont-elles renforcé la visibilité du programme aux yeux des bénéficiaires? L'appropriation du programme par les bénéficiaires? les outils définis et les informations transmises ont-elles été efficaces pour accompagner le bénéficiaire ou le bénéficiaire potentiel dans ses démarches?
		3. Le processus de capitalisation s'est-il structuré solidement dans l'activité du PO? Bénéficie-t-il des synergies avec d'autres programmes? Ces activités de capitalisation ont-elles été efficaces? 4. Les objectifs fixés dans la stratégie de communication ont-ils été atteints? Quelles

actions, quels outils de communication et d'information sont de bonnes pratiques ? Quelles
sont les principales conclusions à prendre en compte pour la nouvelle période de programmation?

Sources d'informations	
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat.
Analyse de données	Système d'information
	Rapports de suivi physique, financier et procédural
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG; Parties prenantes; Bénéficiaires
Groupes de discussion	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection et mise en œuvre des projets.

Exigences relatives aux données	Disposer des tableaux de suivi des indicateurs et de la performance
	Déterminer les failles éventuelles du dispositif en échangeant avec les
	gestionnaires, en procédant à des contrôles de cohérence par rapport
	aux fonds de dossier et aux réalisations

Approche ou méthode utilisée	Approche qualitative : il va s'agir d'évaluer la pertinence des
	indicateurs, les modélisations de trajectoires d'atteinte des cibles,
	l'effectivité et la qualité de la saisie; d'identifier les axes en tension, les
	facteurs de freins quant à l'atteinte des cibles par indicateurs; d'
	élaborer des pistes de recommandations pour améliorer le pilotage et
	la gestion du programme et atteindre le cadre de performance ; de
	concevoir le système de collecte des indicateurs à 6 mois (modalité de
	suivi, de stockage, d'échantillonnage,); d'analyser la capacité du
	système de suivi des indicateurs à répondre aux standards de qualité
	requis par la Commission Européenne etc.
	Les évaluateurs pourront également réaliser un parcours-type du
	porteur de projet afin d'évaluer la clarté, la pertinence et l'efficacité des
	procédures et des outils définis.

Diffusion des résultats de l'évaluation	
Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires, Commission Européenne	

Evaluation d'impact n°2 – mise à jour	
Objet	Cette évaluation est destinée à reconstituer et à évaluer la contribution du Programme, à en apprécier les effets.
Justification	

Mode d'évaluation	□internalisé
	⊠externalisé
Période d'évaluation	2014-2020
Date de rendu de l'évaluation	Février 2021

Budget indicatif	80 000 €
------------------	----------

Objet d'évaluation	Questions d'évaluation

- renforcement de la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
- créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
- 1. Les changements attendus (renforcement des démarches d'innovation au sein des entreprises de la Caraïbe, renforcement des transferts de technologies entre le monde de la recherche et les entreprises, développement et commercialisation de solutions innovantes, création d'entreprises innovantes, diversification économique des territoires de l'espace de coopération, mais également développement d'un environnement propice aux affaires dans la Caraïbe, renforcement de l'internationalisation des entreprises de la Caraïbe, développement d'un croissance économique équilibrée et création d'emplois) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 1 et 2)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Existe-t-il une complémentarité entre les actions soutenues par le programme et les stratégies de spécialisation intelligente/avec les Plans Régionaux d'Internationalisation des Entreprises de la zone ? Si oui, quels sont les impacts du programme sur ces dernières ?
- 7. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

	- accroître la capacité	1. Les changements attendus (amélioration de la connaissance des risques
	de réponse des	naturels sur l'espace de coopération et mise en place de systèmes communs de
	territoires face aux	gestion des risques) se sont-ils produits?
	risques naturels	
		2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 3 et 4)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
Axes 3 et 4		3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires?
A		4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
		5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
		6. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

- mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers de la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
- accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
- 1. Les changements attendus (renforcement de la protection de l'environnement, renforcement de la protection de l'environnement sous ses différentes formes notamment commerciale, accroissement de l'attractivité touristique du territoire par la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel offres communes en matière de tourisme durable, transfert de bonnes pratiques novatrices en la matière, mise en valeur du patrimoine riche et diversifié à travers des offres de tourisme multi-destination) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 5 et 6)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires

- accroitre la capacité

- 1. Les changements attendus (renforcement des actions de prévention et de gestion des maladies et risques sanitaires dans la Caraïbe, et meilleure protection des populations face à ces risques, à travers le renforcement des connaissances locales sur les enjeux sanitaires spécifiques à la Caraïbe, et l'amélioration des services de santé, de la qualité des soins et des prises en charge sanitaires et sociales dans la zone Caraïbe) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements ? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axes 7 et 8) ? Existe-t-il des phénomènes d'émulation ? Y-a-t' il des impacts inattendus ?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

Axes 7 et 8

- accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale
- 1. Les changements attendus (développement des capacités de production électrique à partir de la géothermie en Dominique et dans 5 des 6 états indépendants de l'OECS (exception faite d'Antigua et Barbuda), ainsi qu'à la Guadeloupe et à la Martinique, augmentation de la part des EnR dans le mix électrique par des actions conjointes portant sur l'ensemble des sources d'EnR : solaire thermique et électrique, biomasse, éolien ; mais également développement commun et transfert de procédés constructifs et de systèmes de gestion économes en énergie des bâtiments publics et logements et renforcement des compétences locales pour la diffusion et l'utilisation de ces procédés) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axe 9)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

- re	enforc	er la	a maitrise
et	de	la	pratique
réciproques		des	
langues dans la Caraïbe			

- accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe
- 1. Les changements attendus (renforcement de la maitrise et de la pratique réciproques des langues de la Caraïbe, notamment dans des secteurs spécifiques (tourisme, affaires, droit) et/ou par des publics spécifiques (jeunes actifs, entreprises exportatrice ou ayant un potentiel d'exportation, professionnels de la coopération régionale et de la diplomatie...), en vue de renforcer les échanges humains, politiques, économiques, sociaux à l'échelle de la Caraïbe; mais également de renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de la Caraïbe, notamment celle des jeunes, afin de renforcer les compétences et qualifications nécessaires au développement de la Caraïbe, renforcer la maitrise et la pratique des langues, renforcer la connaissance réciproque des acteurs et favoriser le développement de liens institutionnels et interpersonnels, ferments d'une intégration régionale renforcée) se sont-ils produits ?
- 2. Comment sont survenus ces changements? Dans quelle mesure ces changements sont-ils imputables aux actions menées dans le cadre du programme (axe 10)? Existe-t-il des phénomènes d'émulation? Y-a-t' il des impacts inattendus?
- 3. Quels sont les mécanismes ayant généré les effets constatés ? En quoi le programme a-t-il pu renforcer les liens et la coopération entre les partenaires des différents territoires ?
- 4. L'impact du programme varie-t-il d'un sous-groupe à un autre au sein des bénéficiaires ? L'impact du programme varie-t-il selon la localisation des bénéficiaires ?
- 5. Les effets du programme sont-ils durables ou de moyen terme ? Les effets à court-terme seront-ils les mêmes que les effets à long-terme ?
- 6. Une coordination avec le programme ERASMUS + a-t-elle eu lieu ? Si oui, quelles en ont été les mécanismes ? Quels en ont été les effets ?
- 7. Les moyens consacrés à la réalisation des objectifs (procédures de suivi, moyens humains entre autre) ont-ils été proportionnés et efficaces au regard des objectifs fixés ?

Axe 10

Partenariat

L'évaluation vise à mesurer l'implication des partenaires (communautaires et extracommunautaires) au pilotage et au fonctionnement du programme, l'efficacité des procédures mises en œuvre en ce sens. Elle portera également de manière stratégique sur l'impact du programme développement de relations coopération pérennes entre les territoires de la zone et le degré d'intégration des territoires communautaires dans leur espace coopération.

- 1. Les procédures définies dans le cadre de la gestion du programme, ainsi que les dispositifs mis en place, visant à renforcer l'implication des partenaires ont-ils été efficaces et proportionnés à cet objectif ?
- L'ampleur et la qualité de la participation des partenaires varie-t-elle selon le volet (transnational/transfrontalier) du programme ?
- 2. La participation des partenaires au fonctionnement du programme s'est-elle traduite par une plus grande appropriation du programme par ces partenaires ? Par les citoyens des territoires partenaires ? Par les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels des territoires partenaires ? A-t-elle permis d'améliorer la distribution des projets sur l'espace de coopération ?
- 3. Cette participation des partenaires au programme a-t-elle permis de renforcer la coopération et de développer des liens pérennes entre les territoires de l'espace de coopération? Entre les euro-régions? Entre les territoires communautaires et les territoires extra-communautaires? Cette implication des partenaires a-t-elle permis de renforcer l'intégration des territoires communautaires dans leur zone géographique?

Sources d'informations		
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat.	
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural	
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG, Parties prenantes, Bénéficiaires	
Groupes de discussion	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection des projets	
Etudes de cas	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection et mise en œuvre des projets	

Exigences relatives aux données	Effectivité et fiabilité de la saisie des indicateurs		
	Recueillir auprès d'organismes statistiques des données complémentaires		
	Implication des bénéficiaires et des gestionnaires dans la conduite des travaux (entretiens, groupes de discussion etc.)		
	Procéder à des études de cas		

Approche ou méthode utilisée	- Mesure de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact de
	l'intervention, en comparant les valeurs atteintes et les valeurs
	programmées
	- Evaluation de la pertinence de la logique d'intervention, de la
	structure et des indicateurs définis dans le programme
	opérationnel
	- Mesure des résultats atteints et des progrès effectués en vue
	de la réalisation des objectifs du programme

- Cette évaluation d'impact pourra être réalisée, au regard des informations disponibles, de la comparabilité des données, et des objectifs de l'évaluation, en intégrant des éléments des trois approches ci-dessous :
 - *Contrefactuelle*: cette approche se base sur la comparaison entre les bénéficiaires et les groupes de contrôle
 - *Théorique* : en étudiant les raisons et le fonctionnement des actions à travers des données objectivement mesurables
 - *Qualitative*: utilisant de méthodes qualitatives, telles que des entretiens pour évaluer le changement

Diffusion des résultats de l'évaluation

Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires, grand public, Commission Européenne

Rapport final relatif aux évaluations		
Objet	Ce rapport final dresse un bilan des activités d'évaluation sur la période 2014-2020	
Justification	Ce rapport final est une exigence règlementaire, visé à l'article 114.2 du règlement (UE) n°1303/2013. Il présentera les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation, ainsi que les principaux résultats et réalisations du programme. L'évaluation décrite dans la présente fiche dresse un bilan du processus d'évaluation sur le pilotage, le fonctionnement et les effets du programme.	

Mode d'évaluation	□internalisé	
	⊠externalisé	
Période d'évaluation	2014-2021	
Date de rendu du rapport	31 décembre 2022	

Objet d'évaluation	Spécifications	Questions d'évaluation
Synthèse du processus d'évaluation et des principales conclusions des évaluations	effets du processus	1.2. Quelles ont été les activités d'évaluation les

Sources d'informations	
Analyse documentaire	PO, description du système de gestion et de contrôle, manuels, indicateurs de réalisation et de résultat, résultats des évaluations menées sur la programmation et des mesures prises pour assurer leur suivi.
Analyse de données	Système d'information, Rapports de suivi physique, financier et procédural
Enquêtes et entrevues	Référents de l'AG ; Parties prenantes ; Bénéficiaires
Groupes de discussion	Référents de l'AG, Parties prenantes, Rapports relatifs à la sélection et mise en œuvre des projets.

Exigences relatives aux données	Disposer des tableaux de suivi des indicateurs et de la performance
	Déterminer les failles éventuelles du dispositif en échangeant avec les
	gestionnaires, en procédant à des contrôles de cohérence par rapport aux fonds de dossier et aux réalisations

Programme, de sa mise en œuvre, procédurale et descriptive produite dans le cadre de la mise en œuvre du PO, ainsi qu'aux rapports
d'évaluation. En complément de l'analyse de documents, il sera possible, pour la
d

systématisation et réélaboration, de se servir, également dans cette phase, des données d'avancement financier, physique et procédural du Programme et d'éventuelles élaborations statistiques produites dans le cadre du système de suivi.

Le cas échéant, les informations disponibles pourront également être intégrées ou approfondies à travers des entrevues individuelles ou en groupe sur des thèmes spécifiques d'intérêt de l'AG, aux parties prenantes du PO.

Diffusion des résultats de l'évaluation

Comité de suivi, Site Web, Bénéficiaires, Commission Européenne